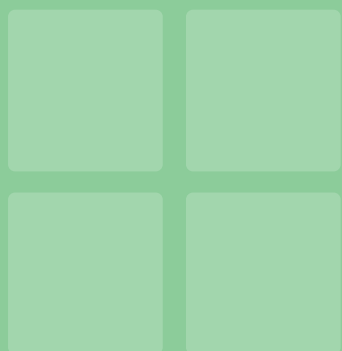




Rapport d'activité 2024

ASLD

Association d'Accueil,
de Soutien et de Lutte
contre les Détresses



SOMMAIRE

Rapport Moral	3
1. Histoire, valeurs et gouvernance de l'Association.....	4
2. L'Organisation de l'ASLD	7
3. Faits marquants de l'année 2024 et perspectives	10
4. L'Emploi	15
5. La Veille sociale.....	20
6. Le Logement accompagné.....	23
7. L'Hébergement généraliste.....	27
8. Les dispositifs médico sociaux	33
9. Les dispositifs Jeunes majeurs et Mères isolées	37
10. L'Hébergement des demandeurs d'asile et BPI.....	43
Glossaire	50

Directeur de publication : Thierry Guisard
Coordination : Sandrine Fontaine
Rédaction : L'équipe Cadres
Crédits photos : unsplash.com - ASLD41
Conception et impression : Flamingo / ISF - Blois

Rapport Moral

L'ASLD, l'art du « funambulisme »

J'aurai hautement apprécié dans un élan d'optimisme, introduire mon propos, en dressant un constat de réduction de notre activité, lié à une baisse des besoins.

Malheureusement, ce n'est pas le cas, vous le constaterez lors de la présentation de notre rapport d'activité de l'année 2024. Cette dernière, a une nouvelle fois, été particulièrement dense.

Quant aux besoins, la thématique de la conférence, à laquelle nous vous convions, devrait vous éclairer et surtout vous permettre d'objectiver cette question. Les inégalités sous toutes leurs formes, continuent de générer des mises à l'écart de pans entiers de la population. Un public fragile, vulnérable socialement, économiquement, qui est au cœur de nos actions depuis de nombreuses années.

La question des besoins est centrale dans l'histoire de notre Association. En effet, depuis sa création en choisissant résolument l'action comme mode d'expression, notre association a toujours privilégié, l'émergence et la gestion de réponses concrètes pour aider les plus fragiles...

Un mode d'expression qui au fil des années nous a permis de développer et gérer de multiples services, établissements, dispositifs. Un développement nécessaire pour répondre aux besoins et rendu possible par un double mouvement interne-externe.

Interne à notre association, grâce aux capacités de création, d'adaptation et d'engagement des professionnels, soutenus par un conseil d'administration empreint de valeurs humanistes et armés de convictions sans faille.

Externe, dans le sens que la mise en œuvre de ces réponses concrètes aux plus vulnérables, n'a été possible que par un positionnement et un financement des pouvoirs publics. Un lien tissé patiemment avec les services de l'Etat du territoire et leurs homologues du Conseil Départemental, qui au gré des années nous a conféré un rôle d'opérateur privilégié pour la création et la gestion de toutes réponses visant à accueillir, abriter, héberger, accompagner, insérer tout public en détresse. Un rôle d'opérateur pleinement assumé qui toutefois, nous impose à un jeu d'équilibre permanent entre cette volonté inébranlable d'apporter des réponses à la hauteur des besoins et le risque de n'être considéré que comme un prestataire « corvéable à merci ». Au risque, dès lors de percuter nos valeurs et convictions.

Ce jeu d'équilibre auquel nous sommes habitués pour avancer, prend toutefois des proportions inédites dans le contexte sociétal pour le moins chaotique, dans lequel notre pays est plongé. Entre finances publiques exsangues et tentation de repli sur soi de plus en plus présente, nous sommes percutés par des signaux inquiétants qui nous font craindre une réduction de notre « pouvoir d'agir ».

Un « pouvoir d'agir » qui est le carburant de notre équilibre. S'il se réduit, de trop, notre capacité à jouer les funambules n'y suffira pas et le risque de chute sera bien présent. Il est donc vital, que nous conservions une maîtrise suffisante de notre capacité à agir auprès des plus fragiles, dans le respect de nos convictions.

Pour tenter de préserver cette capacité à agir, nous devons nous projeter et adapter notre politique associative, sur la base du double mouvement interne-externe évoqué précédemment.

En interne, c'est se doter d'un nouveau projet associatif, et d'un plan d'actions pour les années à venir. Un nouveau projet associatif, pour fédérer, encadrer éthiquement nos limites d'actions, sécuriser et soutenir nos professionnels. Une démarche que nous engageons cette année et qui aboutira au 1er semestre 2026.

En externe, si nous avons jusqu'à lors, des relations de confiance avec les représentants territoriaux des pouvoirs publics, nous craignons qu'au regard du contexte national, cette confiance ne suffise pas. Nous appelons de nos vœux, que les relations futures évoluent. Notre association, de part son histoire et son implantation territoriale, au-delà des dispositifs, services et établissements qu'elle gère, connaît parfaitement son environnement et les besoins du public. De fait, nous souhaitons que « d'opérateur-prestataire », statut vers lequel nous glissons progressivement, les pouvoirs publics, nous accorde le statut de « partenaire-opérateur », reconnaissant et incluant conventionnellement, notre capacité à identifier et faire remonter les besoins des publics. Une évolution qui nous positionnerait en partenaire responsable, à sa juste place, pour aider les pouvoirs publics à décider en connaissance de cause des politiques de solidarité à venir.

Mais l'externe, c'est aussi notre capacité à engager ou susciter des coopérations avec les autres partenaires associatifs du territoire, pour mettre en œuvre des actions. Des coopérations en termes de complémentarité des savoirs-faire et de mutualisation financière, qui ont le mérite d'enrichir nos compétences et d'optimiser les financements dans un contexte de raréfaction des moyens.

Pour conclure, je souhaite adresser mes plus vifs remerciements à l'ensemble des professionnels de notre association. Je les remercie pour leur inlassable engagement auprès du public et leur gestion au quotidien de nos multiples services et établissements. Ils sont les principaux artisans, de ce qu'est notre association à ce jour. Notre conseil d'administration est à leur côté pour construire l'association de demain en veillant à consolider et faire évoluer ce qui doit l'être.

Le Président
Thierry GUIARD



L'ASLD

Histoire, Valeurs et Gouvernance de l'Association

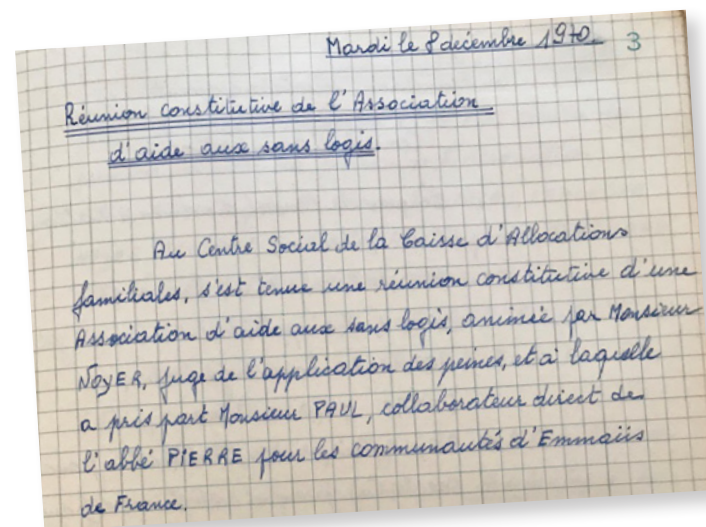
Histoire de l'Association

L'Association d'Accueil de Soutien et de Lutte contre les Détresses (ASLD) a été créée en 2007. Elle est le fruit de la fusion de 2 associations historiques de Blois :

L'Association d'Aide aux Sans Logis (ASL)

Fondée en 1970, l'ASL, avait pour objet de répondre aux besoins de première nécessité des hommes seuls. L'agrément CHRS de 1975 précisait la typologie du public devant être accueilli : « personnes libérées de prison, sortant de cure, vagabonds aptes à un reclassement, personnes contrôlées judiciairement, probationnaires ».

L'ASL, avant la fusion en 2007, avait développé, en plus du CHRS, d'autres activités et notamment l'Abri de nuit pour hommes seuls, le SAUO, la pension de famille de Montigny et un Service d'Accueil pour Demandeurs d'asile et réfugiés ;



L'Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté (AFD)

L'Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté (AFD) a été fondée en 1984. Son objet était de mettre en œuvre un dispositif d'hébergement CHRS novateur pour l'époque car non basé sur « l'internat classique » et destiné exclusivement aux femmes en détresse et principalement victimes de violences. La finalité de l'accompagnement, basé sur la relation d'aide, était de conduire la femme à une véritable autonomie. En 1999, l'AFD a créé le chantier d'insertion les Jardins de Cocagne et a transféré l'activité à l'association Bio solidaire en 2004.



ARTICLE 1er. - L'Association pour l'accueil des femmes en difficultés, gestionnaire du Centre d'Accueil et de Réadaptation Sociale pour femmes en difficultés à BLOIS, s'engage à recevoir dans cet établissement, dans la limite des places disponibles, des femmes isolées, accompagnées, le cas échéant, de leurs enfants, se trouvant dans les situations de difficultés décrites à l'article 46 du décret du 2 septembre 1954 modifié.

L'activité de l'établissement qui vise à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes hébergées s'exerce dans le respect de la réglementation susvisée.

Projet associatif et vie associative

Notre projet associatif vise la promotion et l'autonomie des personnes, considérant que les difficultés rencontrées par la personne accueillie peuvent être surmontées grâce à un accompagnement adapté et basé sur les ressources de la personne. L'objectif de l'Association est l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies afin de leur permettre de trouver une place dans la société, d'être reconnues pour leurs compétences et non pas pour leurs difficultés.



► Les valeurs de l'Association se déclinent autour de l'égalité et du respect des droits.

L'égalité

Nous croyons profondément en l'égalité des droits et des devoirs pour tous. C'est la base de notre engagement. Parce que la détresse, la souffrance, la précarité ou le handicap ne définissent jamais une personne, nous œuvrons chaque jour pour défendre cette vision.

Le respect des droits des personnes

Notre association s'engage avec force pour défendre les droits des personnes. Cela passe par la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence, mais aussi par un travail d'équipe, où chacun apporte sa contribution pour faire évoluer les mentalités. Ensemble, nous visons à répondre aux besoins nouveaux qui émergent, pour construire une société plus juste et bienveillante. Grâce aux financements publics (État, Département, ARS, Villes...), l'Association ASLD développe ses services en respectant les règles d'admission et d'orientation fixées par les autorités.

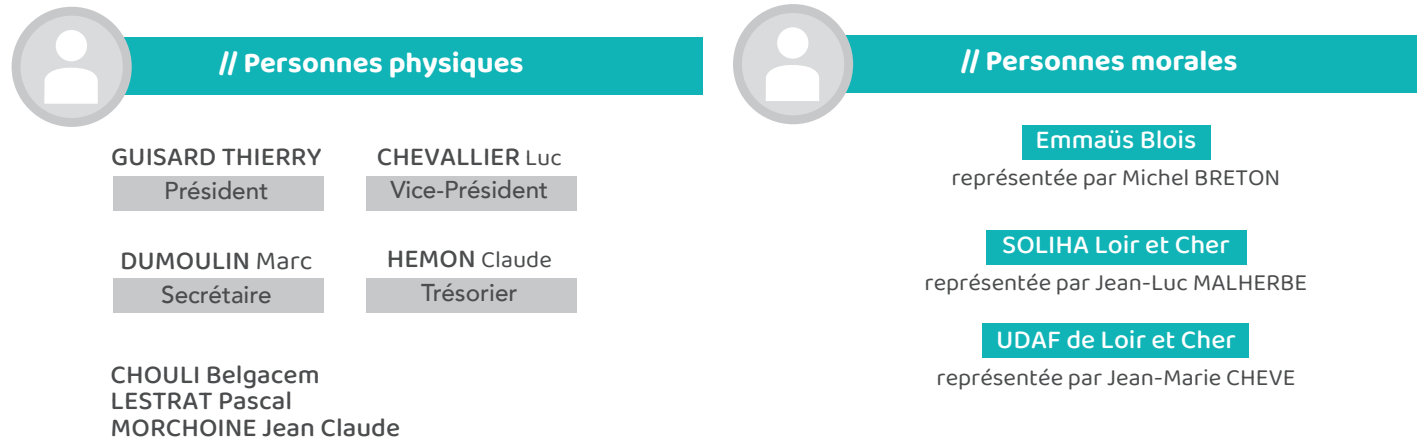
Au cours de l'année 2023, plusieurs administrateurs, désignés par le Conseil d'Administration, s'étaient réunis pour établir un état des lieux du fonctionnement de la gouvernance et définir un projet de nouvelle gouvernance. Ce projet a été adopté lors du Conseil d'Administration du 25/01/2024.

Dans la continuité de ce projet de nouvelle gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé d'engager la réécriture de son projet associatif. Pour cela l'Association sera accompagnée par l'URIOPSS afin de structurer et formaliser une vision collective de l'Association et ainsi :

- Clarifier la mission de l'Association ;
- Affirmer et expliquer le sens de l'action de l'Association ;
- Définir et afficher les valeurs associatives par le prisme des activités.

La gouvernance et la vie associative

Au 31/12/2024, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :



En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois et le Bureau 6 fois.

Les travaux 2024 ont notamment porté sur :

- Le projet stratégique et son plan d'action
- Le projet associatif et la modification des statuts
- Les projets immobiliers : achat de bureaux, site du Prieuré, CHU Gutenberg et Pension de Famille Jumantier
- L'audit organisationnel des fonctions administratives et comptables
- Le site internet
- L'installation des services au sein de la Résidence du Pré rocheron
- La réforme du SIAO

02

L'organisation de l'ASLD

Une nouvelle organisation

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre du projet de nouvelle organisation qui vise à :

- Stabiliser l'organisation sur le long terme en définissant une chaîne managériale cohérente ;
- Améliorer l'efficacité de l'organisation pour :

- Une meilleure qualité de service rendu aux usagers
- Répondre aux attendus des politiques publiques
- Maintenir l'engagement des salariés

- Faciliter la transversalité et mutualiser les compétences à l'échelle associative.

Concrètement, cela s'est donc traduit par un nouveau modèle d'organisation dont la mise en œuvre a été progressive tout au long de l'année 2024.

Organigramme au 01/05/2025





Les principes généraux sont les suivants :

- Suppression des Pôles et regroupement des services par secteur d'activité
- Création de 2 postes de DGA
- Transformation des postes de Directeur de Pôle (vacants sur plusieurs mois en 2023) en postes de Directeurs d'activité
- Redéfinition de certains périmètres d'activité des chefs de service et création de 2 postes de coordinateur
- Regroupement des comptables au siège sous la responsabilité d'une RAF et organisation du lien avec les secrétaires et directions des services.

Présentation des effectifs

Au 31 décembre 2024
L'association compte 152 salariés (représentant 140 ETP).

Au 31/12	Nombre de salariés	Nombre d'ETP
2024	152	140
2023	160	145
2022	166	147
2021	130	122
2020	125	115
2019	111	96
2018	76	67

Au 31/12/24, nous avons quelques postes vacants, notamment sur l'activité chantier d'insertion mais les effectifs sont globalement stables.

La répartition des effectifs par corps de métier est la suivante :	Hommes		Femmes		TOTAL	%
	Nb	%	Nb	%		
Direction / Chefs de service	6	35 %	11	65 %	17	11 %
Éducatif	18	23 %	60	77 %	78	51 %
Administratif / comptabilité	2	15 %	11	85 %	13	9 %
Médical	0	0	3	100 %	3	2 %
Services Généraux (maintenance, surveillance de nuit)	7	100 %	0	0	7	5 %
Agents Polyvalents en insertion	18	53%	16	47 %	34	22 %
TOTAL (nombre de salariés)	51	33 %	101	67 %	152	100 %

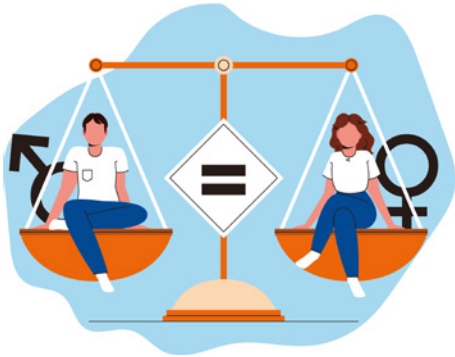
Index égalité

99/100 pour l'année 2024

Les effectifs de l'ASLD sont majoritairement féminins, ce qui correspond aux observations du secteur social et médico-social. Néanmoins, l'effectif masculin progresse en 2024 passant de 30% à 33%.

L'index égalité professionnelle de l'ASLD est en augmentation et il est de 99/100 pour l'année 2024.

La répartition par âge des salariés de l'ASLD est relativement homogène. La part des plus de 45 ans est en nette progression (36% en 2024 contre 31.5 % en 2023)



	Nombre de salariés	%
Moins de 26 ans	18	12 %
26 à 35 ans	43	28 %
36 à 45 ans	37	24 %
46 à 55 ans	42	28 %
56 à 60 ans	12	8 %
Total	152	100 %

03

Les faits marquants de l'année 2024 et perspectives

Synthèse de l'activité 2024

2342 personnes ont bénéficié des services de l'ASLD en 2024.
L'activité de 2024 tend à converger vers le niveau de 2022.

Personnes ayant bénéficié des services de l'ASLD

2342 en 2024

3 112 en 2023

2661 en 2022

Parmi ces 2342 personnes :

- 1677 personnes ont été hébergées et accompagnées dans l'année (hors Hôtel) contre 1535 en 2023 et 1454 en 2022
- 363 personnes ont été logées et accompagnées contre 346 en 2023 et 258 en 2022
- 302 personnes ont été accueillies et/ou accompagnées sans mise à disposition d'un hébergement ou d'un logement contre 1231 en 2023, 949 en 2022 et 591 personnes en 2021

► Le Défi interentreprises

► 20 septembre 2024

L'ASLD était représentée par 8 équipes : 31 salariés et le président. Des personnes accompagnées, un administrateur et des salariés étaient présents pour encourager les sportifs. Les salariés et le Président de l'ASLD se sont surpassés dans la bonne humeur qui nous caractérise et qui fait l'ADN de notre belle Association.

Le thème retenu par les équipes était "marin". Notre activité est souvent difficile, parfois éprouvante. Nous ramons beaucoup, il nous arrive de galérer régulièrement.

Mais, malgré les vents contraires et les tempêtes, nous gardons le cap car nous sommes convaincus de l'utilité de notre action ! Malgré un contexte d'intervention de plus en plus difficile, nous restons engagés et enthousiastes !



Les faits marquants de la vie associative en 2024



► L'Assemblée Générale

► 13 juin 2024

L'Assemblée Générale 2024 a été marquée par un changement de Présidence.

A l'issue de l'Assemblée Générale, un nouveau Président, Thierry GUIARD, a été élu par le Conseil d'Administration. Christiane PERNIN a été chaleureusement remerciée pour son engagement précieux pendant de nombreuses années à l'ASLD.

L'Activité 2023 a été mise en lumière sous l'angle de la coopération.

Des tables rondes ont été animées par les bénévoles administrateurs de l'Association avec des personnes concernées, des salariés de l'ASLD et les partenaires :

- Accompagner l'usage des écrans : projet co-porté avec OPPELIA VRS 41
- La garantie d'activité : projet coconstruit avec le Conseil Départemental de Loir et Cher
- Transition écologique et justice sociale en partenariat avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité
- La pension de famille du Lubidet en partenariat avec SOLIHA Centre Val de Loire.

► Le Forum

► 15 octobre 2024

Nous avons organisé notre premier forum à destination des partenaires. L'occasion pour les salariés et les personnes concernées de présenter leur quotidien et de montrer la richesse de nos actions ainsi que la belle énergie déployée au service des personnes en situation de détresse.

Les stands avaient été soigneusement préparés par les salariés, les bénévoles et les personnes accompagnées.

Les partenaires sont venus nombreux et ont pu échanger avec nous sur les missions des différents services et sur notre nouvelle organisation. Un événement qui a permis de mettre en lumière l'engagement des salariés et administrateurs de l'Association qui restent mobilisés malgré l'instabilité du contexte politique.



Le suivi du plan d'action stratégique 2024-2026

Sur la base d'une analyse stratégique de l'organisation, le Conseil d'Administration a validé le plan d'action stratégique pour les années 2024 à 2026.

Il constitue une feuille de route pour les années à venir autour de 2 axes principaux :

- Structurer pour changer d'échelle
- Améliorer la qualité et accompagner les mutations du secteur social

Au cours de l'année 2024, plusieurs actions qui s'inscrivent dans le projet stratégiques ont été engagés ou menées à terme :

AXE 1 STRUCTURER POUR CHANGER D'ÉCHELLE

Repenser l'organisation pour la rendre plus efficiente

Comme évoqué au point II, les actions menées en 2024 sont les suivantes :

- La redéfinition des périmètres des secteurs d'activité
- La redéfinition de la ligne managériale
- L'évolution de l'organisation administrative et comptable

L'action 4 « Renforcer la gouvernance et ses liens avec les parties prenantes de l'Association » a été démarré mais va se concrétiser principalement en 2025 et 2026. Afin de renforcer la connaissance et faciliter la compréhension des bénévoles de l'activité de l'association et d'assurer la pérennité de la gouvernance, un groupe de travail s'est réuni et a établi un plan d'action stratégique. Les actions qui sont à mettre en œuvre : actualiser le projet associatif et les statuts, valoriser le statut d'administrateur et recruter de nouveaux administrateurs, mettre en place un processus d'intégration des bénévoles, redéfinir les rôles et compositions des instances (Bureau, CA), créer des commissions thématiques (définition du contenu, modalités de participation) ...

Renforcer la politique RH

Le secteur social est particulièrement touché par les difficultés de recrutement et les écoles de travail social peinent à recruter des étudiants. Par ailleurs, le Loir et Cher peut par certains aspects être moins attractif que Tours ou Orléans. Compte tenu de la taille de l'Association et des enjeux d'attractivité, il est indispensable de se doter d'outils de suivi permettant les prises de décision nécessaire en matière de sécurité, de QVCT et d'adaptation des compétences. Les actions concernant ces objectifs seront engagés en 2025 et 2026 dans le cadre notamment d'un accompagnement de l'ARACT Centre et d'une Prestation Conseil RH financée par l'OPCO Santé.

Définir et mettre en œuvre une politique achat et de gestion mutualisée

Au vu de la taille de l'Association, il est essentiel de définir une politique achat globale portant sur l'ensemble des fournisseurs de l'ASLD et en particulier sur la flotte automobile et l'équipement des appartements. Les actions concernant cet objectifs seront engagés en 2025 et 2026.



AXE 2 AMELIORER LA QUALITE ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU SECTEUR SOCIAL

► Impulser une dynamique autour de la qualité de l'accompagnement et de la prise en charge

Cinq établissements de l'ASLD sont soumis à une obligation d'évaluation par un cabinet agréé.

En 2024, 3 évaluations ont été menées par le cabinet Eliane Conseil et ont donné lieu des plans d'amélioration. Globalement, l'appréciation des évaluateurs est positive sur le fond (accompagnement de qualité, qualité des coopérations, politique RH favorisant l'engagement des salariés...) mais des marges de progression sont possibles et envisagés notamment dans le cadre du projet stratégique (formalisation, passage d'une culture orale à l'écrit, démarche qualité et gestion des risques notamment).



Les 2 autres évaluations (CPH et CHTL) se dérouleront en 2025.

Par ailleurs, pour 2025 et 2026, il est prévu d'engager les actions suivantes :

- La mise en œuvre allégée des outils de la loi 2002-2 (projet de service, projet personnalisé, charte FALC, livret d'accueil) dans les services de l'association non soumis à évaluation
- L'harmonisation des règlements de fonctionnement des dispositifs d'Hébergement
- L'organisation de la participation des personnes concernées
- L'élaboration d'une charte de l'accompagnement ASLD

► Accompagner les transformations du secteur AHI et garantir le positionnement de l'ASLD comme acteur incontournable

De nombreux projets ont été développés ces dernières années en coopération avec des acteurs partageant des valeurs communes mais ayant une culture professionnelle différente. Cela constitue indéniablement une richesse et un atout pour l'Association qu'il convient de cultiver et développer.

En 2024, nous avons signé 2 conventions cadre de partenariat où figurent des actions opérationnelles et à fort impact pour les personnes en fragilité accueillies à l'ASLD :

L'une avec le Groupement Hospitalier de Territoire 41



L'autre avec l'Hôpital à Domicile (HAD) Loir et Cher porté par LNA Santé

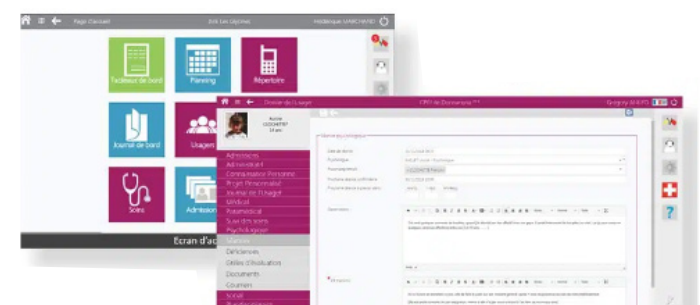


Ces nouveaux partenariat doivent permettre de :

- Faciliter l'accès aux soins et de lutter contre le renoncement aux soins des personnes accueillies à l'ASLD
- Eviter les ruptures de parcours
- Repérer les domaines réciproques de compétences et ainsi favoriser les échanges entre les professionnels de nos structures

Par ailleurs, sur le champs de la démarche qualité, nous avons été retenus par l'ARS Centre Val de Loire pour intégrer le programme ESMS numérique. Ainsi, nous avons engagé en 2024 la consultation des prestataires et fait le choix du logiciel ImagoDU de la société Evolocare. L'année 2024 a été consacrée au paramétrage du système, à la formation et à la préparation du déploiement du Dossier Usager Informatisé (DUI) sur l'ensemble des services de l'ASLD.

Le DUI permettra de sécuriser les données des personnes accompagnées, de simplifier la gestion des données pour le suivi de l'activité, de favoriser la continuité du parcours et de faciliter le rendu compte avec les autorités via les outils de reporting.



► Penser les projets immobiliers comme des outils au service de la qualité

Le Conseil d'Administration a pris la décision de délocaliser l'activité CHRS du site du Prieuré (en lien avec la réglementation ERP et la configuration du bâtiment) vers de l'Hébergement en diffus. Le site, propriété de l'ASLD, est un marqueur historique de l'Association et le Conseil d'Administration a donc engagé une étude préalable de reconversion du site (Pension de Famille/ LHSS + logements en accession et location). Les conclusions de l'Etude seront connues au cours du 1^{er} semestre 2025. Si le projet de reconversion n'est pas viable, le site sera mis en vente.



Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions de travail et l'accessibilité des locaux, d'optimiser la gestion des locaux et de faciliter la mutualisation entre les services, l'Association a étudié différentes hypothèses (construction neuve/achat de locaux) au cours de l'année 2024. Une opportunité d'achat s'est présentée et l'Association est propriétaire depuis le 06/01/2025 de nouveaux locaux à proximité des Quartiers Nords. L'installation des différents services sera effective courant 2026.

Enfin, pour améliorer les conditions d'Hébergement des personnes en HU (accessibilité, taille des espaces privatifs et collectifs) et de faciliter l'accompagnement social par une localisation regroupée des places, nous avons engagé un projet avec TDLH de réhabilitation des logements Gutenberg qui étaient jusqu'ici utilisées par le SDIS. L'année 2024 a été consacrée à la conception du projet, à la recherche de financements d'investissement. L'appel d'offre sera lancé au cours du 1^{er} trimestre 2025 pour une installation prévisionnelle fin 2026.



04

L'emploi

Les chantiers d'insertion

Un chantier d'insertion est une structure d'insertion par l'activité économique (IAE), conventionnée par l'État et le département, qui a pour objectif d'amener les salariés en transition vers l'emploi durable en travaillant sur plusieurs axes : l'emploi, la formation qualifiante ou certifiante, la levée des freins périphériques, l'expérimentation de projets professionnels, ...).

En 2024, l'ASLD portait trois chantiers d'insertion. Ce sont différents supports de travail qui permettent de travailler une montée en compétences des personnes en insertion et en parallèle la levée des freins que rencontrent les salariés (santé, mobilité, maîtrise de la langue, etc.)

Ainsi, les chantiers assurent l'embauche, l'accueil et la mise au travail de personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles et les amènent à travailler un projet professionnel réaliste et réalisable pour la suite de leur parcours.

Les supports d'activité sont :

► La propreté

Deux encadrantes techniques forment et accompagnent une vingtaine de salariés sur les métiers de l'entretien des locaux, le nettoyage écologique des véhicules et la blanchisserie, sur différents sites, internes et externes à l'ASLD.

2 types d'horaires sont proposés, 6h-11h15 ou 8h-12h afin de permettre aux personnes qui pourraient avoir des problématiques de garde d'enfants de postuler également.

17 sites de nettoyage réguliers

8 clients hors ASLD

1090 heures
prestations ponctuelles



► **La restauration collective**

8 salariés et une encadrante technique avaient pour mission de préparer les repas des résidents du Prieuré, les repas chauds servis à l'accueil de jour, ainsi que les repas pour les salariés de l'ASLD qui le souhaitent.

De plus, une carte traiteur variée était proposée pour des buffet déjeunatoire, des buffets chaud ou froids, des paniers repas. Cette activité traiteur rencontrait un vif succès.



Une baisse d'activité dans la réalisation de repas quotidien, les prestations de traiteur trop aléatoires et des locaux trop exigus ne permettant pas de développer l'activité restauration collective, ont entraîné une décision de fermeture définitive de ses portes au 31/12/2024.

34 862

repas préparés

51

prestations traiteur



► **Le second-œuvre**

L'équipe de salariés (entre 6 et 8 personnes) accompagnée par l'encadrant technique ont la charge de remettre en état des logements, nettoyer les supports, reboucher, appliquer la peinture, et la réfection de sols.

Ils réalisent également les déménagements pour les besoins de l'ASLD, l'évacuation des encombrants, le montage de meubles. Ils peuvent également siliconer des appartements pour éviter le passage d'insectes.

Toutes ces tâches leur permettent de développer une certaine polyvalence pour être le plus adapté possible aux besoins des entreprises.

Réfection de 8 logements complets
+ 10 partiellement

Réfection d'un bâtiment complet
(Pré Rocheron)

Remise en état des bâtiments
du 1 Avenue de Vendôme

Nombreux déménagements



Quelques chiffres :

Caractéristiques des personnes recrutées sur les chantiers				
Caractéristiques des personnes	2024	2023	2022	2021
Hommes	55%	58%	68%	65%
Femmes	45%	42%	32%	35%
Moins de 26 ans	20%	24%	24%	19%
Plus de 50 ans	12%	14%	6%	8%
Niveau infra V	77%	63%	93%	83%
Travailleurs handicapés	7%	8%	6%	5%
Personnes en QPV	32%	30%	33%	56%

Freins à l'emploi	
Freins à l'emploi	Nbre de salariés
Abs de qualification	51
Abs d'expérience professionnelle	47
Abs de mobilité	53
Alphabétisation	31
Niveau de Français	31
Démarches administrativescapés	60
Santé	5
Justice	2

Nombre de personnes embauchées
sur les chantiers en 2024
62 soit 21.45 ETP

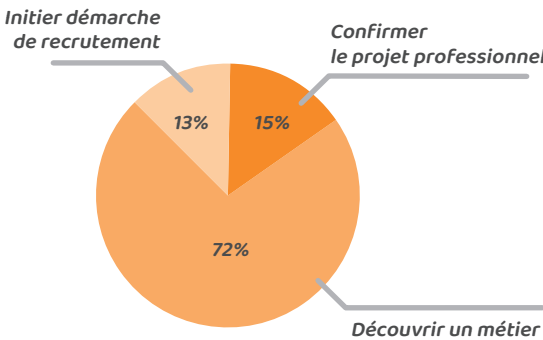
Durée moyenne de parcours
242 jours

Salariés bénéficiaires du RSA
27

Visites entreprise et participation à des
actions de recrutement
8

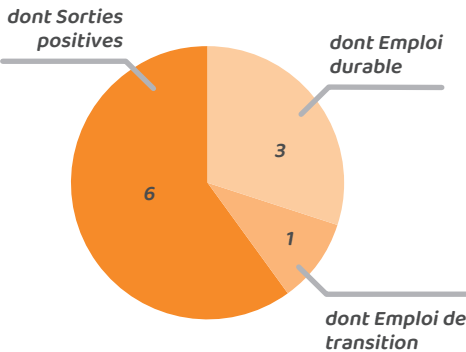
PMSMP
21

Objectif PMSMP



Les sorties

Sorties dynamiques
10 salariés



Les formations proposées en 2024 :

- Français Langues Etrangères
- HACCP
- Techniques de nettoyage des sanitaires et des Bureaux
- S'estimer pour réussir
- Nombre d'heures de formation : 171

Quelques temps forts de l'année 2024

► Formation utilisation des outils pour prévenir les troubles musculosquelettiques



► Visite chantier d'insertion Acta Vista - Chambord



► travaux Locaux Avenue de Vendôme avant emménagement



Projet FSE+ : Poursuite et renforcement de l'accompagnement vers l'emploi (2024-2025)

Suite à notre première participation à l'AAP FSE+ en 2023, avec le projet « Professionnaliser la construction d'un parcours individualisé d'insertion professionnelle », nous avons structuré un processus complet d'accueil, d'accompagnement et d'évaluation des salariés en insertion.

Fort de cette dynamique, nous avons été de nouveau retenus pour l'appel à projet FSE+ 2024-2025, avec un accent mis sur l'accès à un emploi durable.



Cofinancé par l'Union Européenne

Perspectives pour 2025

- Réorganisation de l'activité suite à la fermeture de la cuisine
- Stabilisation de l'équipe de permanents
- Développement des marchés externes en propreté et second œuvre : Structurer notre démarche commerciale pour signer de nouveaux marchés.
- Renforcement des actions de médiation active : Poursuivre et intensifier les initiatives de médiation sur le terrain afin de répondre aux besoins des territoires, en lien étroit avec les partenaires locaux et les CDDI.

O2R, nouvel acteur au côté du Réseau Pour l'Emploi

Durant l'été 2024, la DREETS a publié un appel à manifestation d'intérêt nommés "O2R : Offre de Repérage et de Remobilisation". Celui-ci s'inscrit dans la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et son Article 7 « organismes chargés du repérage et de l'accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées de l'emploi ».

L'ASLD s'est portée candidate et a été retenue en novembre 2024 en tant qu'opérateur du dispositif sur le département du Loir-et-Cher et chef de file du consortium constitué de partenaires locaux, incluant les trois missions locales, le BIJ, OPPELIA-VRS 41, et Entreprise et Formation.

Les Objectifs de l'Appel à Manifestation :

- **Repérage** : Identifier les personnes non inscrites à France Travail et plus généralement au Réseau Pour l'Emploi dites 'invisibles » dans une approche d'aller vers
- **Remobilisation** : mobiliser des actions concrètes locales ou les mettre en place, pour amener ces personnes à s'inscrire à France Travail, à réaliser le diagnostic global et à signer le contrat d'engagement
- **Accompagnement** : Co-accompagner si nécessaire avec les structures du réseau pour l'emploi pour favoriser leur retour vers l'emploi ou la formation.
- **Coordination** : Assurer une coordination efficace entre les différents acteurs impliqués pour optimiser les résultats et réaliser un suivi rigoureux et une évaluation continue des actions mises en place. »



Pour ce faire l'équipe du dispositif nommé « ProPulse, le tremplin vers l'emploi », sur le département propose :

Des accompagnements personnalisés : Proposer des parcours individualisés à la carte, et de proximité pour chaque bénéficiaire.

Une mobilité facilitée : nous assurons des actions au plus proche des personnes rencontrées, assurons le transport et mettons à disposition un pars de 2 roues pour faciliter les démarches, notamment dans les zones rurales.

Des partenariats locaux : Collaborer avec les acteurs locaux pour maximiser l'impact de nos actions, permettre à tous de bénéficier de l'offre de service existantes sur les territoires et de compléter par un panel d'actions individuelles et collectives.

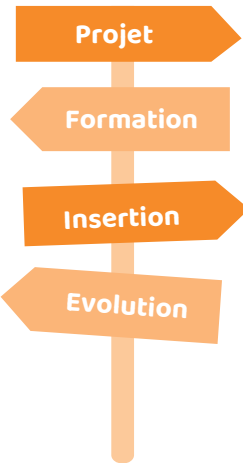
Portée et durée du Projet :

L'action sera portée à l'échelle départementale pour une durée de trois ans. Le projet a débuté le 2 décembre 2024.

L'équipe sur le terrain

L'équipe sera composée de 3 travailleurs sociaux qui seront les référents de parcours des personnes repérées et remobilisées.

Ils interviendront chacun sur un territoire identifié : une personne sur le territoire du Blaisois, une personne sur le territoire du Romorantinais et une personne sur le Vendômois.



La veille Sociale

La cuisine Mobile

Après la fin du projet « Création et développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel », la DDETSP a poursuivi le financement de la cuisine mobile pendant six mois, en parallèle du diagnostic de la précarité alimentaire. La cuisine mobile vise à répondre au besoin fondamental de chaque personne : préparer ses repas selon ses goûts et ses préférences. Son stationnement à proximité des lieux de vie permet aux usagers de cuisiner dans un cadre convivial et adapté.

Pendant cette période, la cuisine mobile a été stationnée dans cinq hôtels différents (un par jour), notamment Eco, New Hotel, Cosy, Première Classe et Kyriad. À partir du mois d'avril, l'intervention s'est concentrée quotidiennement à l'hôtel Kyriad, où étaient hébergées les personnes du 115 et celles en appartements d'urgence d'Emmaüs.

Sur six mois, 289 utilisateurs ont fréquenté la cuisine. Cette fréquentation est bien en deçà de la capacité d'accueil de la cuisine, qui pourrait servir jusqu'à 8 personnes par jour. Pourtant, l'animateur faisait régulièrement le tour des chambres et interpellait les travailleurs sociaux, d'Emmaüs et de l'ASLD, intervenant à l'hôtel.

Des animations ont été proposées pour enseigner la cuisine avec les produits fournis par les épiceries, tout en abordant des thèmes liés à l'alimentation, la santé et l'économie d'énergie. Cependant, l'intérêt des usagers pour ces activités était variable, ce qui a conduit à adapter les contenus en fonction de leur engagement et de leurs retours. La participation a été renforcée par des activités ponctuelles, favorisant ainsi la convivialité et l'apprentissage.

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Une enquête a démontré que la cuisine mobile facilitait la préparation des repas et encourageait la solidarité, notamment entre mamans. Les bénéficiaires ont exprimé le souhait d'apprendre à utiliser un four, découvrir de nouvelles recettes, et préparer des plats adaptés aux enfants. En raison du manque de matériel pour conserver les plats, des recettes à température ambiante ont été proposées. Un travail pédagogique sur la nutrition et l'économie d'énergie a été mené, malgré une certaine résistance.



GOVERNEMENT

Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés

L'accueil de jour

L'Accueil de jour s'adresse à toute personne en grande difficulté sociale ayant, le plus souvent, dormi à la rue, en centre d'hébergement d'urgence, ou étant mal logée.

L'Accueil de Jour de l'ASLD accueille principalement des hommes isolés et précarisés.

Depuis quelques années l'Accueil de jour fait face à une évolution du public accueilli : des situations dégradées, une grande précarisation, des publics plus jeunes, ayant pour certains vécus des parcours d'exil traumatiques, et des personnes sans droit ni titre.

Les personnes accueillies peuvent venir accompagnées d'animaux.

Nous proposons un accueil libre, sans engagement, pouvant être anonyme et sans condition.

Les rapports entre la structure d'accueil et les personnes accueillies ne sont pas contractualisés. Ce caractère moins engageant permet d'insuffler une dynamique qui conduit bien souvent à une demande d'accompagnement.

L'Accueil de jour répond aux besoins de première nécessité, à savoir :

- Un accès à l'hygiène (douche, laverie) ;
- Un accès à l'alimentation (petit déjeuner et repas chaud proposé le midi) ;
- Un accès au service bagagerie.

Au cours de l'année 2024, 168 personnes ont fréquenté l'Accueil de jour (ADJ) de l'ASLD, dont 154 nouveaux usagers parmi lesquels 128 hommes, 24 femmes et 2 enfants.

À la demande de chacun, un accompagnement individuel vers l'accès aux droits peut être proposé. La méconnaissance de ses droits, la complexité des démarches et la multiplicité des documents à fournir participent au non-recours du public à la rue.

À la suite du premier accueil, une évaluation sociale est réalisée. La mise en place de relais vers les partenaires du territoire est une priorité. En fonction de la situation et des besoins de chacun, l'équipe éducative de l'ADJ conseille et oriente la personne vers les partenaires pour qu'elle s'y rende.

Au cours de l'année 2024, 168 personnes ont fréquenté l'Accueil de jour (ADJ) de l'ASLD, dont 154 nouveaux usagers parmi lesquels 128 hommes, 24 femmes et 2 enfants.

La présence des demandeurs d'asile a significativement diminué par rapport à l'année 2023 (où 138 personnes accueillies sur 197 étaient demandeuses d'asile) mais reste importante avec 64 demandeurs d'asile nouvellement



accueillis (dont deux mineurs en famille), représentant 42% des nouveaux usagers.

Les 168 personnes accueillies ont bénéficié de repas (en plus des petits-déjeuners, 25 déjeuners ont été servis lors des jours d'ouverture du service), ont eu accès aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement, aux lave-linges et à l'espace repos et de convivialité.

Les travailleurs de l'ADJ ont proposé aux usagers un accompagnement socio-administratif, adapté au besoin de chacun (appui à la rédaction de CV et de lettres de motivation, recherche d'emploi, aide au montage de dossiers de formation, déclaration/ téléchargement de justificatifs Ameli, des impôts, de la CAF, etc.). Au cours de l'année, sept demandes d'orientation ont également été faites sur le SI SIAO pour des usagers de l'Accueil de jour.

Sur les 168 personnes ayant fréquenté l'Accueil de Jour en 2024, 95 sorties ont été enregistrées (accès au logement, accès à l'emploi, orientation vers un dispositif d'hébergement ou de logement, changement de département, etc.).

L'année 2024 a également été marquée par le développement de partenariats, notamment avec l'Équipe Mobile Précarité Psychiatrie (EMPP) et avec l'Équipe Mobile Santé Précarité (EMSP).

Des permanences hebdomadaires de l'EMPP ont été mises en place dans le cadre du financement ARS dédié pour les accueils de jour et les centres d'hébergement d'urgence. L'objectif est de renouer des liens avec les usagers et d'encourager l'accès aux soins.

Cette année encore, l'atelier et la jardinerie ont été réinvestis par l'équipe et les personnes accueillies. L'ambition serait d'investir le fond du jardin pour qu'il devienne un espace partagé entre les différents services de l'Association.

L'équipe éducative de l'Accueil de jour s'est également mobilisée afin de pouvoir proposer des sorties culturelles aux usagers.



► **Mai 2024**
Visite des tapisseries de l'apocalypse, Angers

Au niveau du service, l'année 2024 a été marquée par la réorganisation du SIAO 115 du Loir-et-Cher, afin de répondre aux attendus de l'instruction du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service Public de la Rue au Logement.

Pour ce faire et à l'issue d'un diagnostic du SIAO 115 initié en 2023, l'Etat a fait le choix de transférer l'activité et le portage de ce service de l'ASLD 41 vers un groupement d'intérêt public (GIP). Ce transfert d'activité devrait avoir lieu au cours du second semestre 2025.

En parallèle, le SIAO et la DDETS-PP ont travaillé à la mise en place de commissions partenariales (commission partenariale d'orientation ; commission AVDL, IML et glissement de bail ; commission partenariale sur les situations complexes), visant à coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement, ainsi qu'à améliorer la fluidité entre l'hébergement et le logement.

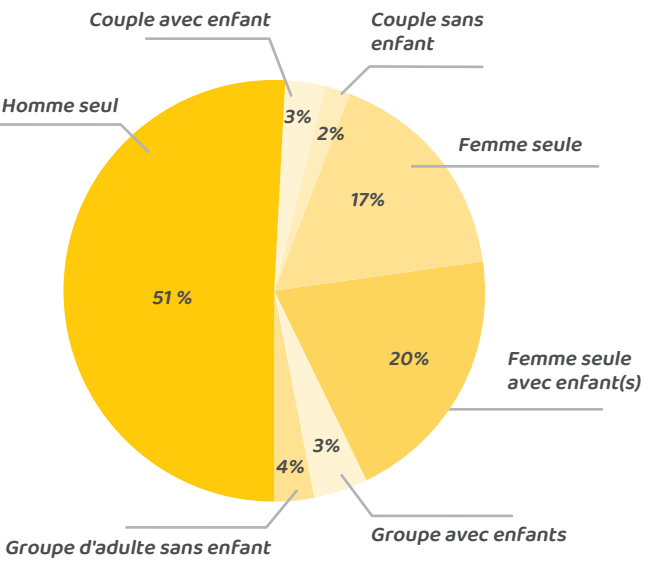
L'équipe du SIAO a également travaillé à la prise en main et à la gestion du SI SIAO par les différents utilisateurs (accompagnement dans l'utilisation de l'outil, développement de guides et de formations pour les utilisateurs « premier accueil », etc.).

Enfin, le SIAO du Loir-et-Cher a travaillé au développement de son site internet, dorénavant en ligne et accessible en cliquant ici. Ce site permet d'accéder à davantage d'informations sur le SIAO, le 115, sur les dispositifs d'hébergement d'insertion et de logement du département, sur l'accès au logement mais également sur le SI SIAO (Formations, ressources, etc.).

Volet 115 sur l'année 2024

En 2024, 7357 demandes d'hébergement ont été adressées au 115 par 1052 ménages différents (hors réitération d'appels sur la même journée), pour un total de 11 692 personnes (1600 personnes sans double comptage), contre 926 ménages en 2023.

Parmi ces 7357 demandes, la majorité nous ont été adressées par des hommes seuls isolés (3739 – 51%), par des femmes seules avec enfants (1452) ou isolées (1267).



2708 demandes ont été adressées par une personne de moins de 30 ans (demandeur principal), dont 14 par des mineurs. 95 demandes d'hébergement ont été adressées au SIAO 115 par des personnes de plus de 65 ans.

En 2024 le SIAO 115 a financé 16 934 nuitées d'hôtel.

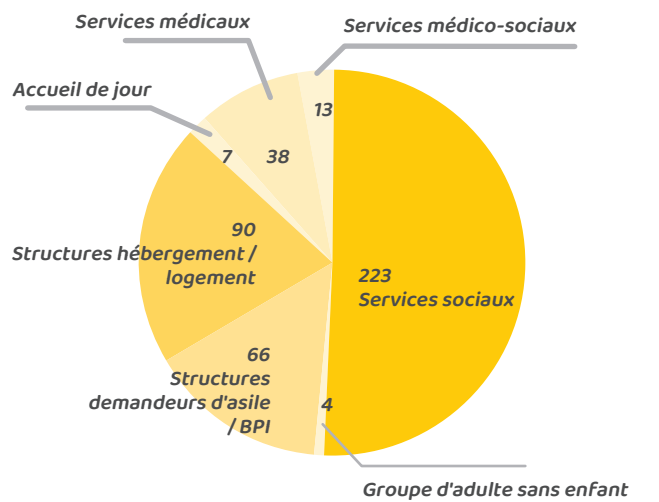
Le SIAO 115 a également mis à l'abri toutes les personnes victimes de violence ayant sollicité une mise à l'abri. En fonction de la situation et des besoins de ces différents ménages, une orientation vers un dispositif adapté a ensuite pu être proposé. Les objectifs premiers de ces dispositifs spécifiques pour les personnes victimes de violences étaient de 1) mettre à l'abri et en sécurité, 2) d'accueillir et d'écouter et 3) d'évaluer, d'accompagner et d'orienter.

Volet Insertion du SIAO pour l'année 2024

En 2024, le SIAO a enregistré et traité 441 demandes d'orientation sur le SI-SIAO pour 640 personnes (cela ne tient pas compte des demandes « en création », des pseudo-demandes ou des demandes adressées à l'intégralité des SIAO en France).

La majorité (50%) de ces demandes d'orientation a été adressée par des services sociaux, incluant les CCAS, CIAS, le CD et les MDS, missions locales, l'UDAF, etc.

Dans la même lignée que les demandes d'hébergement d'urgence adressées au 115, la majorité de ces demandes d'orientation a été adressée au SIAO pour des hommes seuls isolés (56%), pour des femmes seules isolées (19%) ou avec enfants (16%).



06 Le logement accompagné

Les pensions de famille

*l'insertion par le logement
un tremplin
vers l'autonomie !*

Les pensions de famille accueillent des personnes au faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, rend impossible à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire. L'activité de l'ASLD les concernant s'est répartie en 2024, au sein de 4 structures.

Capacité d'accueil sur les 4 structures

La capacité d'accueil demeure de 42, 32 places en pensions de famille et 10 au sein de la résidence accueil.

Structure	Nombre de places	Nombre de per- sonnes accueillies	Taux d'occupation	2021
Pension de Famille Montigny	6	7	97 %	65%
Pension de Famille Saint-Gervais	6	8	95 %	35%
Pension de Famille Le Lubidet	20	22 dont 3 femmes	95 %	19%
Résidence Accueil Vineuil	10	11 dont 4 femmes	92 %	8%
Total	42	48	95 %	83%

Moyenne d'âge

Le taux d'occupation au sein des 3 pensions famille reste sensiblement le même qu'en 2023. Celui de la résidence accueil a, cependant, baissé à cause de travaux sur la majeure partie de l'année, retardant les admissions.

Structure	Moyenne d'âge	Personne la plus jeune	Personne la plus âgée
Pensions de Famille	59 ans	36 ans	74 ans
Résidence Accueil	41 ans	30 ans	67 ans

La moyenne d'âge demeure également la même avec des résidents plus jeunes au sein de la résidence accueil. De façon générale, le vieillissement de la population accueillie et des problèmes de santé pour une majorité, entraînent une perte d'autonomie, avec des besoins de soins et d'étayage dans leur vie quotidienne, en conséquence. De nombreux accompagnements médicaux, une coordination avec les services de soins et des relais difficiles à mettre en place, sont nécessaires.

Admissions et départs

Départs/Admissions	Départs et Destinations	Admissions et Provenance
Montigny	1 EHPAD 1 Décès	Sortant d'incarcération
Saint-Gervais	2 logements autonomes	1 CHU 1 ACT
Lubidet	1 EHPAD 1 Logement autonome 1 Chez des proches	1 HU-CIAS 1 ACT
Résidence Accueil	1 AVDL + SAMSAH 1 Appart. Thérap. 1 autre département	CHRS
Total	10 Départs	6 Admissions

L'année 2024 a connu une rotation plus importante que les années précédentes avec 10 départs et 6 admissions.

Quelques temps forts de l'année 2024

Principales Actions collectives

► Médiation Animale avec la Ferme d'Eläin. Cette action financée par la Fondation JM BRUNEAU a réuni 24 personnes accueillies, sur 31 séances.



► Séjour à Villentroy, cette action, co-financée par l'ANCV, le Service et la participation des résidants, du 25 au 27 juin 2024, a bénéficié à 12 personnes accueillies.



- Consultations Avancées de CSAPA par OPPELIA VRS
- Promenades-Santé avec ONS et l'EMPP

Principales activités menées en interne

- Accompagnements individuels et collectifs menés par les hôtes
- Ateliers cuisines.
- Sorties de loisirs (Festival des jardins de Chaumont, décoration de Noël, Soirées crêpes et/ou karaoké, Promenades et pique-niques...)
- Entretien des extérieurs (compostage, tonte...)
- Organisation d'une fête de fin d'année...



► Atelier Estime de Soi avec l'association Parenthèse. Cette action financée par le Fonds FILE a réuni 21 personnes accueillies, sur 48 séances

Avec le soutien de nombreux partenaires : les mandataires judiciaires, les services sociaux de secteur (CIAS, MDS...), les cabinets IDE libéraux, ONS, les services d'aide à domicile (ADMR, Auprès De...), l'EMPP, le CMP, l'Hôpital de jour, ALVE, VRS-OPPELIA, les professionnels de santé libéraux, des cliniques et de l'hôpital, la Banque Alimentaire, ...

Perspectives 2025

- Création d'une Pension de Famille de 21 places à La Chaussée Saint-Victor qui ouvrira ses portes en fin d'année 2025 avec, parallèlement, la fermeture des maisons de Montigny et Saint-Gervais
- Mise en place du Dossier Usager Informatisé (DUI)
- Développement du partenariat avec les Contrats Locaux de Santé

L'intermédiation locative

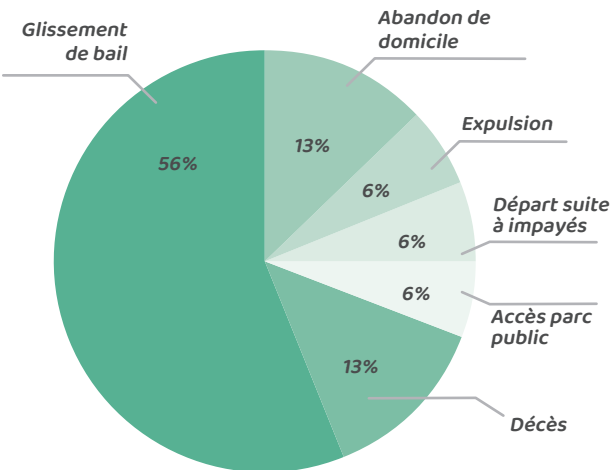
L'intermédiation locative (IML) s'inscrit dans la politique du logement d'abord. L'IML propose un accompagnement social en lien avec la problématique logement en vue d'une insertion sociale par le logement c'est-à-dire, préparer l'occupant à un logement autonome avec un statut de locataire de droit commun.

L'Intermédiation Locative (IML) à l'ASLD, représente 132 mesures d'IML suivies et 10 mesures en IML + (accompagnements renforcés), en file active, financées par l'état. 206 personnes ont pu être accompagnées sur l'année 2024 dont 23 personnes accompagnées précédemment dans le cadre des IML Ukraine.

L'année 2024 a été marquée par la restructuration du service SAAD, entraînant la dissociation des cinq dispositifs existants. Les dispositifs IML et AVDL ne forment désormais qu'un seul service, rattaché au secteur Logement. Cette restructuration avec le resserrage sur seulement deux dispositifs a permis un accompagnement plus spécialisé des situations, se traduisant notamment par une augmentation des glissements de baux.



Le glissement de bail, une période charnière



En 2024, nous avons accompagné le glissement de bail pour 16 ménages (soit 42 personnes), contre 13 ménages (soit 35 personnes en 2023) avec un délai moyen de prise en charge de 44 mois. Ce délai important s'explique notamment par l'expulsion d'une famille présente depuis plus de 116 mois, ainsi que par le glissement de bail de plusieurs ménages accompagnés depuis de nombreuses années

Cette année a été également marquée par des procédures judiciaires longues pour récupérer des logements. Les 18 mois de sous-location sont souvent difficiles à respecter pour les raisons suivantes :

- Durée des procédures d'expulsion
- Dettes toujours en cours rendant le glissement de bail impossible
- Durcissement des conditions de glissement de bail

Evaluation et perspectives :

À la fin de l'année 2024, 9 ménages ayant bénéficié d'un glissement de bail ont été recontactés : 8 ont répondu, dont 7 ne rencontrent pas de difficultés particulières et 1 ménage semble en difficultés mais a su contacter les bons professionnels. Ce dispositif témoigne donc de son efficacité, répondant aux besoins des ménages. Cette réalité nous invite alors à solliciter, en 2025, une extension de notre activité au service de l'état, en ouvrant notre secteur d'intervention (limité à l'agglomération blésoise aujourd'hui) à ceux de Vendôme et Mer.

Action collective sur les Eco-gestes :

Face à l'augmentation du coût de l'énergie et dans un objectif de prévention, une action collective sur les économies d'énergie a été proposée en novembre 2024 aux familles accompagnées dans le cadre de dispositifs IML et AVDL.

L'objectif était de sensibiliser les participants aux écocgestes afin de réduire leur consommation énergétique au quotidien. Cette action sera reconduite en 2025.



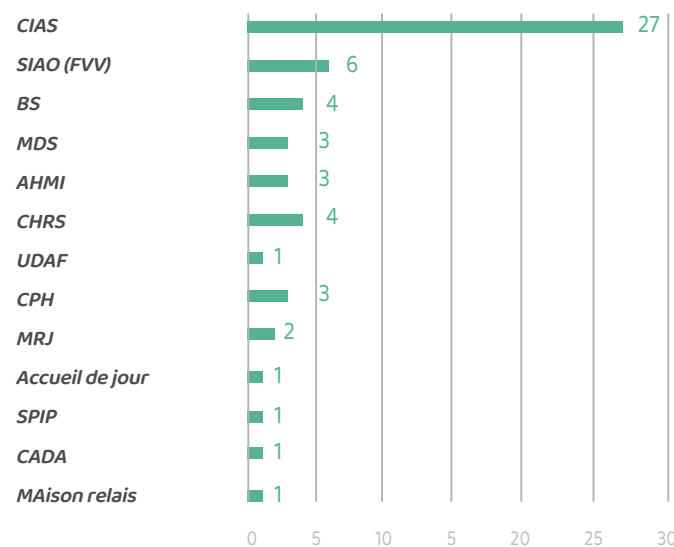
L'Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

L'AVDL s'adresse à des personnes et familles qui ne peuvent pas accéder sans aide à un logement ordinaire, en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux. L'année 2024 a été marquée par un accroissement significatif des demandes d'orientations en AVDL. Cette hausse reflète une meilleure connaissance du dispositif grâce aux différentes réunions d'informations et à une reconnaissance du travail réalisé par les travailleurs sociaux pour accompagner les personnes dans leurs démarches vers l'accès ou le maintien dans le logement.

Le nombre de ménages accompagnés est passé de 24 en 2023 à 57 (72 personnes) en 2024, soit une augmentation notable : 24 diagnostics réalisés, 20 accompagnements en ADL (Accompagnement dans le Logement, avec une durée moyenne d'accompagnement de 6,1 mois), 13 accompagnements en AVL (Accompagnement vers le Logement, avec une durée moyenne de 5,6 mois).



Les orienteurs AVDL



47 % des demandes d'orientations sont faites par le CIAS pour divers problématiques.

24 % des demandes pour accompagner des ménages sortant de structure d'hébergement (CPH, CADA, CHRS, AHMI, MRJ)

Les motifs de prise en charge sont variés, ce qui diversifie les accompagnements proposés dans le cadre de l'AVDL : sortie de structure, personne à la rue, violence familiale, expulsion, rupture familiale, impayé de loyer, insalubrité...

La majorité des ménages accompagnés accède à une solution de logement pérenne ou, à défaut, à une solution d'hébergement à l'issue de l'accompagnement. Ce dispositif a démontré toute son efficacité en 2024, en permettant à un nombre croissant de ménages d'être accompagnés vers une solution stable ou un maintien durable dans leur logement.

L'année 2025 marquera la fin des deux années prévues par l'appel à projets 2023-2025. Nous sommes actuellement dans l'attente d'un nouvel appel à projet, afin de poursuivre cette dynamique et de permettre à un nombre, encore plus important de ménages, de bénéficier d'un accompagnement vers un hébergement ou un logement pérenne.

07

L'Hébergement généraliste

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Tel que défini dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, « peuvent bénéficier, sur leur demande, de l'aide sociale pour être accueillies dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale ».

A la fin de l'année 2024, le CHRS est enfin « unique », avec une équipe de professionnels réunie dans les mêmes locaux (anciens bureaux Groupama), des publics accueillis dans toute leur diversité (hommes isolés, femmes et familles, avec ou sans enfant) sans distinction et selon un même mode d'hébergement (logements diffus).

Pour l'ensemble du CHRS, la **capacité totale d'accueil est de 105 places réparties de la manière suivante :**

80 places pour des femmes et des familles, avec ou sans enfant,
25 places pour des hommes isolés,

► Les moyens du CHRS

• Humains

L'équipe du CHRS est composée, au 31/12/2024, de 17 professionnels : 1 directeur, 1 chef de service, 1 secrétaire, 1 psychologue, 1 Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale, 12 travailleurs sociaux, 2 veilleurs de nuit.

Plusieurs mouvements (départs et arrivées) feront évoluer cette composition dès le premier trimestre 2025.



L'accompagnement proposé au sein du CHRS est global et vise à lever les freins à une insertion durable et en s'appuyant sur les compétences des personnes concernées.



Les personnes hébergées au CHRS peuvent également bénéficier d'un accompagnement psychologique.

Dans un premier temps, le rôle du psychologue consiste à favoriser l'établissement progressif d'un lien de confiance avec la personne. Lorsque la relation s'instaure il s'agit alors pour le psychologue de soutenir les ressources internes de la personne.

En 2024, la psychologue du CHRS a rencontré :

- 48 femmes et réalisé 27 suivis*, la moyenne est de 8 entretiens par personne suivie avec un écart type de 3 à 16.
- 12 enfants et réalisé 7 suivis, la moyenne est de 5 entretiens par personne suivie avec un écart type de 3 à 13.
- 31 hommes et réalisé 15 suivis, la moyenne est de 6 entretiens par personne suivie avec un écart type de 3 à 15.

(*suivis : 3 entretiens et plus)

Le psychologue intervient également auprès des enfants, anime des « réunions enfants » et des « cafés des parents » pour répondre avec l'équipe éducative aux besoins de prise en compte des enfants dans leur vécu, leur développement et auprès des parents dans leur rôle éducatif.

En 2024, il s'est déroulé de janvier à septembre 6 réunions « enfants » et 3 cafés des parents.

Auprès de l'équipe éducative, le psychologue intervient afin de permettre à chacun de comprendre la personne accueillie, de repérer ce qui se joue dans la relation pour éviter un positionnement miroir ou de réincarner inconsciemment les imagos parentaux. Il apporte un éclairage clinique.



• Logements

Au 31/12/2024, le parc de logements du CHRS se compose de 41 logements. D'autres logements compléteront ce parc immobilier à partir du début 2025 pour atteindre une capacité totale de 43 logements.

► Quelques chiffres sur l'année 2024

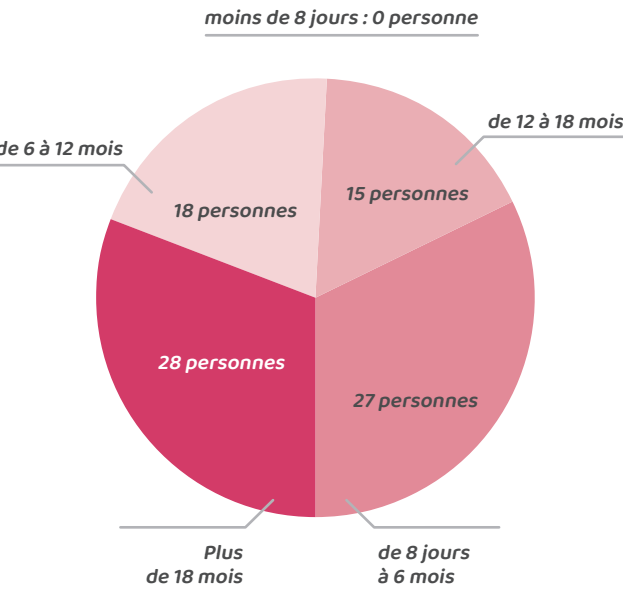
En 2024, le CHRS de l'ASLD a accompagné 175 personnes, contre 162 en 2023, ce qui représente 107 ménages, contre 109 en 2023.

La répartition par tranche d'âge est la suivante :

- 0 à 17 ans : 61 enfants
- 18 à 24 ans : 16 personnes,
- 25 à 44 ans : 59 personnes,
- 45 à 59 ans : 33 personnes,
- 60 ans et + : 6 personnes.

La durée moyenne de séjour, en 2024, pour les personnes sorties, est de **13.17 mois**, pour le CHRS, soit sensiblement la même durée qu'en 2023.

Pour les 88 personnes sorties en 2024, la durée de leur prise en charge a été de :



En 2024, 88 personnes sont sorties du dispositif.

Les orientations à la sortie du CHRS sont variées.

Sur 88 personnes sorties en 2024	
retour à un domicile antérieur (familial ou amical)	6 personnes
vers un logement du parc public	28 personnes
vers un logement du parc privé	7 personnes
vers une structure médico-sociale	2 personnes
vers une Maison Relais / Pension de familles	2 personnes
en hébergement tiers	16 personnes
en incarcération	2 personnes
	1 décès
personnes sans solution ou vers une destination inconnue	24 personnes

Pour l'année 2024, le CHRS de l'ASLD présente un **taux d'occupation de 89.98 %**.

Ce chiffre est à analyser en tenant compte de différents éléments :

- Plusieurs logements ont dû subir des travaux avant d'être réutilisés, notamment les anciens bureaux des professionnels de l'Astrolabe,
- Un délai important entre la décision de déménager les hommes isolés hébergés sur le site du Prieuré et la disponibilité des logements qui leur étaient destinés a freiné les admissions de ce public entre juillet et novembre.

L'année 2024 a été une année de transition et d'importants changements, avec la fusion des équipes, le départ du site du Prieuré vers un passage en tout diffus, et le déménagement des bureaux des professionnels, ce qui a eu une incidence sur l'activité.

La convention de partenariat entre l'ASLD 41 et le SPIP de Loir-et-Cher est toujours d'actualité et a permis l'accueil et l'accompagnement en 2024 de 3 personnes soumises à une mesure de Placement Extérieur.

► Focus sur l'Evaluation Externe du C.H.R.S

Le CHRS a été le premier établissement de l'ASLD à connaître une évaluation externe selon le nouveau référentiel. Celle-ci s'est déroulée du 10 au 12 avril 2024.

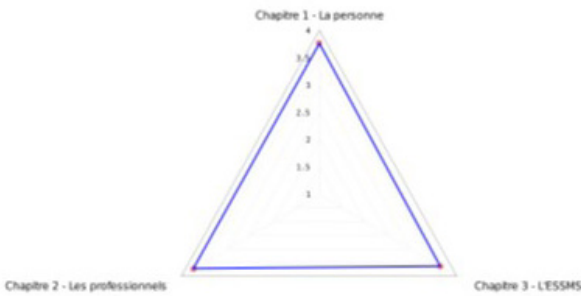
Une des premières difficultés de cette évaluation était qu'elle porte sur l'intégralité du CHRS, sans tenir compte du fait que le CHRS était scindé en deux services à ce moment-là (Astrolabe et Prieuré), avec des publics et des modalités d'hébergement différents.

Afin de se préparer à cette évaluation externe, les professionnels se sont réunis de nombreuses reprises entre janvier et avril, tantôt en équipe complète, tantôt en groupes de travail

à effectif réduit. Thierry GUIARD (qui n'était pas encore Président de l'association à ce moment) a également participé à la préparation et au déroulement de cette évaluation en tant qu'administrateur.

Mais bien que menée tambour battant par les évaluateurs, cette évaluation externe a finalement été bien vécue par l'ensemble des acteurs du CHRS (personnes accompagnées, professionnels et administrateurs) et a finalement permis de pointer les bonnes pratiques et les axes d'amélioration.

L'énergie et l'investissement déployés lors de cette évaluation externe ont permis au CHRS d'obtenir la note globale de 3,35/4, validant 6 critères impératifs et obtenant même 3 étoiles (note maximale accordée pour des pratiques remarquables).



► Focus sur la mise en œuvre du C.H.R.S Unique et le déménagement

C'est l'arrêté préfectoral portant fusion d'autorisation du C.H.R.S « Prieuré » et du C.H.R.S « Astrolabe » en date d'août 2016 qui a officialisé la fusion et le C.H.R.S Unique. Pour autant, cette fusion n'avait jamais été mise en œuvre au sein de l'ASLD, jusqu'à son terme.

Fin 2023, la gouvernance de l'ASLD a affirmé sa volonté de mettre en œuvre le C.H.R.S Unique sur l'année 2024, et l'ensemble des acteurs a donc dû se mobiliser pour rendre ce projet concret.

Qui dit « C.H.R.S Unique » dit « équipe unique ». Et le premier enjeu de ce projet a été de savoir comment regrouper tous les professionnels du service en un même lieu. Rapidement, il est apparu indispensable aux instances dirigeantes de l'association que cette nouvelle dynamique devait se matérialiser par l'emménagement dans de nouveaux locaux, qui seraient perçus comme « neutres » par les deux équipes de l'Astrolabe et du Prieuré, et synonyme d'un nouveau départ en commun. Cet emménagement s'est concrétisé en octobre 2024, au sein de bureaux situés Avenue de Vendôme à Blois.

Au cœur de ce projet, il y avait la question du public/des publics accueillis par le C.H.R.S. Cette préoccupation a été placée au centre des réflexions menées durant les réunions de travail des professionnels. En découvrant de nouveaux publics à accompagner et en partageant l'expérience des uns et des autres, cela a permis à chacun de s'enrichir dans sa pratique professionnelle.

Il a fallu capter un grand nombre de logements et réhabiliter ceux qui étaient utilisés comme bureaux par l'Astrolabe avant de pouvoir déménager les messieurs du Prieuré vers des logements en diffus.

En plus de ces locaux « administratifs », le service a conservé une Permanence de proximité située rue Dumont d'Urville et dispose d'un parc immobilier cohérent au regard de sa capacité d'accueil.

Ce déménagement a également été l'occasion d'une réflexion autour du service, de son organisation et des pratiques à re-questionner. Cela aboutira en 2025 à la réécriture du Projet d'établissement.



► Conclusion et perspectives pour le C.H.R.S

Après une année 2024 riche d'évènements majeurs pour le fonctionnement et l'organisation du service, les perspectives 2025 seront plutôt de l'ordre de la stabilisation et de la consolidation.

Le redimensionnement de l'équipe de professionnels a été engagé dès le début de l'année 2025, avec le non-remplacement de certains professionnels en partance et le recrutement d'une coordonnatrice et d'un animateur Habitat pour le service. Avec ces nouvelles fonctions, le CHRS vise à plus d'efficacité dans la prise en charge globale des personnes accompagnées.

Le chantier principal pour 2025 sera la réécriture du Projet d'établissement.

A la suite de ces premiers échanges, 6 groupes de travail se réuniront autour des thématiques suivantes : L'accompagnement au cours du 1er mois de prise en charge, La gestion budgétaire, Le savoir-habiter, Le suivi de l'accompagnement social, Les ateliers de mobilisation/remobilisation, La préparation à la sortie du dispositif.

Au travers de la réécriture du projet d'établissement du CHRS, notre ambition collective sera de consolider et actualiser nos processus de travail pour harmoniser nos pratiques dans l'optique d'améliorer continuellement la qualité de l'accueil et du service rendu aux bénéficiaires de nos actions.

Les places dédiées aux Femmes Victimes de Violences (ALT et HU FVV)

Le dispositif ALT et celui de l'hébergement d'urgence sont destinés aux Femmes victimes de violences, avec ou sans enfants. Ces deux dispositifs sont adossés au CHRS, avec une mutualisation des moyens humains et matériels.

► ALT

Ce dispositif a connu une extension au cours de l'année 2024, passant de 6 à 9 places, à partir du 1er août, réparties au sein de 3 logements.

En 2024, ce sont 9 ménages qui ont été hébergés et accompagnés, pour un total de 19 personnes.

Après avoir été orientées par le SIAO - 115, les personnes (avec ou sans enfant) sont accueillies et hébergées dans le cadre d'une mise à l'abri. Une évaluation de la situation est réalisée par un travailleur social du CHRS, dans les 2 à 3 premières semaines.

Puis, à l'issue de cette évaluation, une orientation est préconisée au regard des besoins de la personne.

Pour l'année 2024, le taux d'occupation est de 90.75 %. Pour les 14 personnes sorties au cours de l'année, la durée moyenne de séjour s'établit à 8.77 mois.

Les orientations à la sortie :

- Retour au domicile ou en famille : 6 personnes
- Logement social : 4 personnes
- Logement privé : 3 personnes
- CHRS : 1 personne

► Hébergement d'urgence

Pour cette année 2024, la capacité de ce dispositif a été maintenue avec 2 places, dans un même logement.

Les personnes sont également orientées par le SIAO - 115 et les missions sont la mise à l'abri, l'évaluation et la réorientation.

En 2024, 5 ménages ont été hébergés et accompagnés, pour un total de 6 personnes.

Le taux d'occupation est de 83.56 % et la durée moyenne de séjour de 3.8 mois.

Au cours de cette année, 4 personnes sont sorties de ce dispositif :

- Logement social : 1 personne
- CHRS : 2 personnes
- Solution non connue : 1 personne

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)

Le CHU des Provinces accueille tous publics dans le cadre de l'hébergement d'urgence, sur orientation du SIAO 115. Outre l'hébergement et la réponse aux besoins primaires, l'équipe des 7 travailleurs sociaux (+ 3 surveillants de nuit depuis le 1er janvier 2025), en lien avec les partenaires extérieurs, accompagne les personnes hébergées dans leurs démarches d'accès aux droits, aux soins, à l'emploi, à la vie socio-culturelle, à l'hébergement et au logement.

En 2024, le CHU a connu une augmentation progressive du nombre de places. La capacité est passée de 156 à 175 places.

Cette hausse du nombre de places a permis l'embauche d'un 7^e ETP de travailleur social.

En avril 2024, à la suite de contraintes liées à la sécurité incendie au sein de la partie collective du CHU, sise au mail Pierre Charlot, les services de la préfecture et du SDIS, dans le cadre de la Commission de sécurité, nous ont indiqué qu'il était impérieux de réaliser des travaux de sécurisation ou de déménager du site. C'est cette deuxième option qui a été retenue et il nous a fallu orchestrer un déménagement et une réorganisation d'ampleur dans un délai assez court.

Ainsi, le nouveau site, investi début juillet 2024, est une ancienne résidence étudiante (le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) situé dans le quartier de Blois Vienne au 8, rue du Pré Rocheron.

Le déménagement s'est bien passé et les locaux permettent l'accueil d'environ 35 ménages pour 105 personnes sur ce nouveau site. Nous disposons de 29 logements de type T1 et de 7 logements de type T2. Chaque logement dispose d'une pièce principale avec kitchenette (1 chambre à part pour les T2) ainsi qu'une salle de bain avec WC. L'état du bâti, la configuration et l'état des logements offrent une nette amélioration des conditions d'accueil pour les personnes hébergées, des espaces de bureaux plus confortables pour les travailleurs sociaux. De plus, notre structure se trouve en milieu urbain, mais son cadre et son ambiance évoquent ceux d'un petit village, favorisant ainsi un sentiment de proximité et de convivialité.

Les dispositions particulières à notre type d'établissement n'autorisent pas l'hébergement de personnes isolées, quand bien-même elles cohabiteraient dans un même logement. Aussi, nous avons dû déplacer des familles vers le site du Pré Rocheron pour installer des personnes isolées en cohabitation dans des logements diffus.

Ainsi, nous avons un parc de 17 logements diffus nous permettant l'accueil d'environ 35 à 40 ménages, de 70 à 75 personnes suivant les compositions familiales et au regard de notre nombre de places total.

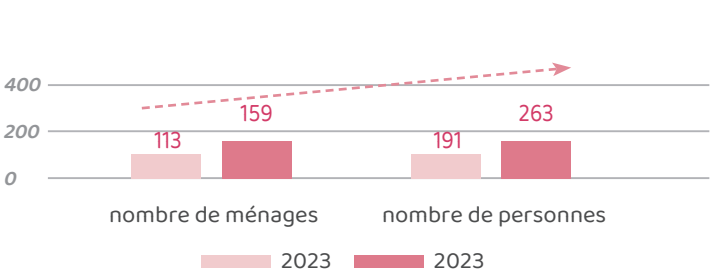
Depuis le mois de juin 2024, l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité s'est vue renforcée d'un ETP de psychologue et d'un ETP d'IDE. Ces deux professionnelles interviennent au CHU 2

jours et demi par semaine.

Leur mission principale est le soutien psychologique et/ou psychosocial aux personnes hébergées. Les professionnelles proposent essentiellement des entretiens individuels (avec une évolution des modalités d'intervention pour 2025). Le suivi des personnes est réalisé de manière indifférenciée par l'IDE et la psychologue, en complémentarité. La mission secondaire est la coordination : en premier lieu avec les professionnels du CHU, et dans un second temps avec l'ensemble des acteurs du système de soins, particulièrement dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie. Les professionnelles n'ont pas vocation à effectuer des missions de repérage lors d'actions d'aller-vers, ni à former les professionnels du CHU à la prise en charge des troubles de santé mentale, ce qui était auparavant réalisé par l'EMPP.

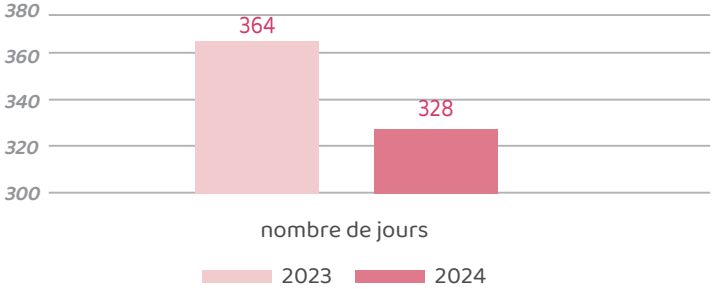
Quelques données quantitatives :

Comparatif 2023/2024 ménages et personnes hébergées et accompagnées



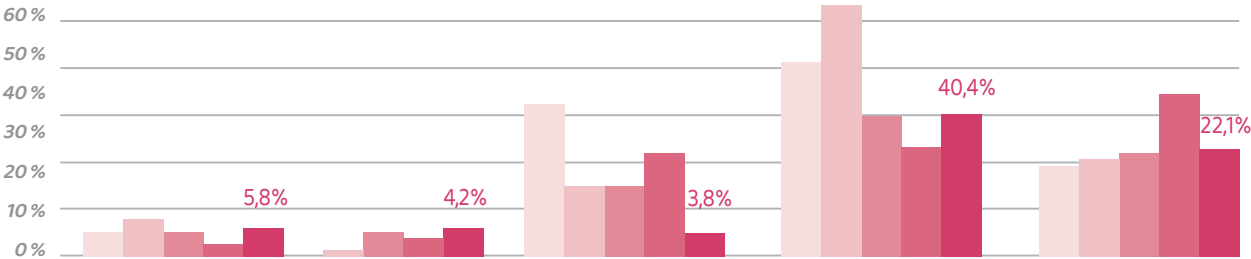
Cela représente une augmentation de 40,7% des ménages hébergés et accompagnés et de 37,7% en nombre de personnes.

Comparatif durée de séjour moyenne (en jours) 2023/2024



La durée moyenne de séjour s'est légèrement infléchi en 2024 (10%).

Sorties de l'HU 2020 à 2024



	vers logement adapté	vers médicosocial	sans solution	vers autre hébergement	vers logement ordinaire
2020	5,5 %	0 %	32,9 %	41,8 %	19,8 %
2021	8,6 %	1,5 %	15,2 %	53,6 %	21 %
2022	6 %	4,5 %	15 %	31 %	22,5 %
2023	2 %	3 %	22 %	24 %	35 %
2024	5,8 %	4,2 %	3,8 %	40,4 %	22,1 %

● 2020 ● 2021 ● 2022 ● 2023 ● 2024

► Les perspectives pour l'année 2025

- Dans le cadre de notre engagement à offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes en situation de précarité, en lien avec les demandes de la DDETSPP, nous initions un travail de réflexion avec l'objectif d'introduire davantage de fluidité pour une partie du public accueilli, notamment les hommes isolés, en diversifiant les modalités de prise en charge. Cela pourrait se traduire par la mise en place de séjours de très courte durée. Cette approche vise à offrir une première réponse immédiate aux personnes en situation d'urgence. Nous restons mobilisés pour accompagner cette transition avec l'ensemble des partenaires qui pourraient être associés à cet objectif afin de garantir un accueil digne et efficace.
- En 2025/2026, toujours avec l'objectif de proposer des réponses adaptées au public sollicitant des places en hébergement d'urgence, nous allons favoriser l'accueil de personnes accompagnées de leur chien. Un appartement de 3 places pourrait leur être dédié, offrant un cadre sécurisé et adapté à leur situation. L'accueil sera conditionné au respect de la réglementation en vigueur (animal pucé ou tatoué), à une évaluation préalable du maître et de l'animal afin de garantir une cohabitation sereine.



► Fête de Noël 2024 organisée par l'équipe au bénéfice des personnes hébergées, une belle réussite et de très bons moments de partages et de joies



► Les nouveaux locaux du CHU, partagés avec le service AHMI



► Des sorties de loisirs, de découvertes culturelles sont régulièrement proposées. Ici, à la maison de la magie

08

Les dispositifs médico sociaux

Le Lieu de Vie la Garenne (LVG)

Le lieu de vie « la Garenne » est un lieu innovant et expérimental initié par l'ASLD, OPPELIA VRS et le Centre Hospitalier de Blois et qui repose sur des valeurs partagées :

- Un accompagnement qui s'adapte au rythme et à la temporalité des personnes, en partant de là où elles en sont et en évitant de nouvelles ruptures de parcours ;
- Une démarche innovante qui s'appuie sur les capacités, les potentiels et le pouvoir d'agir des personnes accueillies, en développant l'empowerment et la coopération avec elles. L'équipe a à cœur de s'appuyer sur l'expérience des habitants pour construire avec eux, les activités et leurs projets ;
- Un accueil non conditionné à des démarches de soin, à un changement des usages de produits ou à la détention de droits sociaux ou de revenus ;
- Un accueil possible des animaux de compagnie.

Depuis l'ouverture en juillet 2022, ces principes n'ont pas changé et se veulent stables pour assurer la sécurisation des habitants dans le Lieu.

► Les objectifs et missions

- Appliquer la politique du « logement d'abord » : avoir un toit et pérenniser l'hébergement ;
- Travailler sur le principe de la Réduction des Risques et des dommages en premier lieu avec l'alcool mais aussi à travers les autres produits psychoactifs associés à la consommation d'alcool ;
- Réapprendre à vivre en société en expérimentant dans le quotidien les limites et libertés possibles, en prenant le collectif comme média ;
- Prendre soin de sa santé physique et mentale à travers le quotidien et l'orientation chez les spécialistes compétents.

► Les habitants de « La Garenne »



Quelques chiffres

- Nombre d'habitants différents en 2024 : **9**
- Nombre d'entrées en 2024 : **3**
- Nombre de sorties en 2024 : **1**
- Moyenne d'âge : **46 ans**
(avec une amplitude allant de 29 ans à 64 ans)

Parmi les personnes accueillies

- 3 habitants sous curatelle,
- 3 habitants perçoivent l'AAH,
- 3 habitants bénéficient du RSA

Les entrées/sorties :

En 2024, **3 nouveaux habitants** ont été admis : Thomas, Tony et Thibault étaient à la rue avant leur admission.

La seule **personne sortie** du dispositif en 2024 est Tony, pris en charge au CHB.

Le LVG est un lieu de vie sans durée contractualisée d'accueil entre l'habitant et la structure. Le turn-over y est donc très faible.

Le club de la Garenne

Rapidement après l'ouverture du LVG, la création d'un « Club » avec les Habitants du LVG s'est révélée être un outil intéressant pour leur donner une place active dans le fonctionnement et la vie quotidienne de la structure (pouvoir d'agir). Le but était de s'inscrire dans la lignée des clubs thérapeutiques existants dans les cliniques de psychothérapie institutionnelle.

Concrètement, un repas collectif partagé avec les Habitants et l'équipe des professionnels a lieu tous les jeudis vers 12h30, suivi d'une réunion de 13h30 à 14h30. Cette réunion permet aux professionnels de faire un point avec les Habitants sur l'ambiance générale, sur la vie quotidienne (dysfonctionnements éventuels, demandes de modifications du fonctionnement, etc...) et de définir les projets et les activités qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre au sein du LVG ou à l'extérieur (actions collectives).

Le Club sert également de tiers régulateur pour sortir du rapport duel que les habitants ont tendance à mettre en place. Il permet également, concernant le lieu et les actes posés, de favoriser l'intégration des règles du LVG.

► Les professionnels de « La Garenne »

En 2024, l'équipe du LVG a été totalement renouvelée à la suite des départs successifs entre décembre 2023 et mai 2024 des 4 professionnels présents depuis l'ouverture de la structure.

Progressivement, cette nouvelle équipe a pris ses marques et a pu appréhender le concept innovant du LVG. Le projet expérimental que constitue l'ouverture et l'accompagnement au sein du LVG requiert une volonté d'apprendre de nouvelles méthodes et pratiques d'accompagnement, de réinventer les manières de faire. Ainsi l'équipe a pu bénéficier en 2024 d'une formation « Fabrique de la pratique – RdR Alcool », à raison d'une séance de 2 heures tous les 2 mois en visio, animée par Emmanuelle LATOURTE.

Les différentes séances de formation ont confirmé la nécessité de garder un étayage régulier dans la mise en place de l'accompagnement des habitants sur la question précise de leurs consommations et leurs usages.

► 2024, année d'évaluation

L'Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé « L'accompagnement des personnes en situation de grande marginalité » auquel a répondu le consortium ASLD41-OPPELIA VRS41-CHB se voulait une expérimentation sur 3 années. Lancé fin 2020 pour une ouverture des dispositifs en 2021, il était logique que l'année 2024 soit l'année de l'évaluation.

Ainsi, le LVG a reçu pour une visite officielle des membres de la DIHAL, de l'ARS et des représentants de la DDETS PP de Loir-et-Cher le 3 avril 2024.

Un temps de présentation a eu lieu avec l'ensemble des participants (Directions de l'ASLD, OPPELIA VRS et CHB, professionnels du LVG et habitants) avant de démarrer les échanges plus techniques.

Dans un premier temps, un rappel du projet et de son contexte a été fait pour l'ensemble des participants, reprenant les attentes du cahier des charges de la DIHAL et la construction du dispositif par le Consortium.

Dans un second temps, les 3 axes principaux du projet mis en œuvre sur le LVG ont été plus détaillés :

- L'empowerment des habitants, à travers le club de la Garenne et les différentes activités proposées,
- La Réduction des Risques-Alcool et sa mise en œuvre au quotidien,
- L'accompagnement médico-social des habitants.

A l'issue de ce temps de présentation, plusieurs habitants du LVG ont fait visiter leurs logements aux officiels et un temps d'échange s'est ensuite mis en place autour de leur vie quotidienne dans la structure.



Une seconde partie a été consacrée à 2 axes de travail :

- La présentation de 3 situations spécifiques d'habitants du LVG (Patrick, Jean-Jacques et Tony), pour permettre aux participants présents de mesurer la complexité des situations accompagnées par les professionnels du dispositif,
- Les perspectives « après 2024 » :
 - Pour l'AMI sur le plan national,
 - Plus spécifiquement pour le Lieu de Vie la Garenne.

Cette visite officielle a été l'occasion pour les habitants d'échanger sur ce que représente le LVG pour eux, pour les professionnels de l'équipe de valoriser leur travail au quotidien et pour les cadres des différentes composantes du Consortium de commencer à cibler les futures attentes de la DIHAL pour une éventuelle pérennisation de la structure.

► Conclusions et perspectives pour le Lieu de Vie la Garenne

Le Lieu de Vie la Garenne a connu une année 2024 très mouvementée entre le renouvellement à 100% de l'équipe médico-sociale, l'évaluation du dispositif par la DIHAL et l'attente du nouveau cahier des charges pour une éventuelle pérennisation de la structure.

Pour 2025, l'ambition du service est de continuer à accueillir et accompagner ces personnes en grande marginalité, qu'aucune autre structure d'hébergement ne peut prendre en charge, et de répondre au cahier des charges de la DIHAL en proposant un cadre et un fonctionnement pour la structure qui réponde à leurs attentes, sans dénaturer l'essence même du projet et en tenant compte des moyens disponibles et des spécificités locales.

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS)

Les LHSS propose 2 modalités d'accompagnement : des LHSS Résidentiels et des LHSS Mobiles.

► Les LHSS Résidentiels

Dès janvier 2024, la capacité des LHSS résidentiels a été doublée, pour passer de 3 à 6 places avec hébergement.

Les LHSS Résidentiels sont implantés depuis leur ouverture, en 2012, sur le site du Prieuré. Pendant plus de 12 ans, les LHSS ont cohabité avec le CHRS (hommes isolés) sur ce site historique de l'ASLD, mais les modalités d'hébergement du CHRS ont évolué cette année, et les hommes isolés sont désormais hébergés dans des logements en diffus, sur la commune de Blois. C'est ainsi que depuis la fin de l'année 2024, les LHSS occupent le site du Prieuré, seuls.

La configuration du site n'est pas du tout adaptée aux LHSS, et un déménagement sur un site adapté est désormais prioritaire :

- 6 chambres morcelées sur le site ;
- Une infirmerie distante des chambres ;
- Des besoins d'aménagements importants, notamment en termes d'accessibilité ;

L'activité 2024

En 2024, le taux d'occupation est de 69.7 %. Ce taux s'explique notamment par :

- Une montée en charge progressive, sur le 1er trimestre, à la suite de l'extension des places d'hébergement ;
- L'indisponibilité d'une chambre pendant près de 2 mois compte tenu d'un besoin de travaux de plomberie ;
- Une articulation complexe à trouver entre les départs qui s'organisent parfois sur plusieurs semaines, et des demandes d'accueil dans « l'urgence ».

La majorité des personnes accompagnées au cours de cette année ont été orientées par le Centre Hospitalier de Blois (13 des 22 personnes).

L'accompagnement médical s'est décliné autour de l'accompagnement physique aux rendez-vous médicaux, la coordination des soins médicaux, l'éducation thérapeutique, éducation à la santé, etc.

Quant à l'accompagnement social, il a porté sur l'ouverture ou le maintien des droits, l'aide à l'accès à un hébergement (préparation à la sortie), le soutien dans les démarches administratives, etc.

Parmi les 22 personnes accompagnées au cours de l'année 2024, 10 ont présenté une addiction à l'alcool et 6 une addiction à la drogue.

Parmi les 19 personnes admises en cours d'année, 6 avaient entre 26 et 39 ans, 10 entre 40 et 59 ans et 3 avaient plus de 60 ans.

Pour ces mêmes personnes admises en 2024, 11 sur 19 avaient une nationalité hors Union Européenne.

Sur les 20 personnes sorties en cours d'année, 13 ont été réorientées vers un autre dispositif d'hébergement (CHRS, CHU, CADA, etc.) et pour les 7 autres sorties, les personnes sont allées en hébergement tiers ou à la rue.

► **Les LHSS Mobiles**

Les LHSS Mobiles ont été autorisés à débiter leur activité le 15 février 2024.

L'équipe des LHSS Résidentiels

Depuis l'ouverture officielle des LHSS Mobiles, l'équipe en charge de l'accompagnement est constituée d'une IDE à mi-temps, mise à disposition par le Centre Hospitalier de Blois, dans le cadre du co-portage, et d'une assistante sociale.

Depuis le mois de mars, le recrutement d'un temps complémentaire d'IDE est vain.

Notons qu'un médecin, embauché par l'ASLD, a été recruté, à hauteur de 0.05 ETP, en août 2024.

L'activité 2024

Au cours de l'année 2024 (activité sur 10 mois pour cette 1^{ère} année) :

- 36 demandes d'accompagnement
- 24 accompagnements réalisés dont 12 sorties
- 10 refus d'accompagnement (2 demandes non traitées au 31/12/2024) : non-consentement de la personne accompagnée, absence temporaire du département, pas de justification médicale à l'accompagnement, manque d'informations médicales et administratives, accompagnement en cours de l'Equipe mobile santé précarité du Blaisois)

En ce qui concerne le public accompagné :

- Personnes accompagnées de 7 à 63 ans (moyenne : 39 ans)
- 11 Femmes / 13 hommes
- 28% AFrique de l'Ouest, 17% Moyen-Orient, 14% Europe de l'Ouest, ...
- 58 % de personnes accompagnées relèvent d'un hébergement dans le cadre de l'asile (Centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) – Hébergement d'urgence demandeurs d'asile (HUDA) - Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)– Centre provisoire d'hébergement (CPH) / 25% chez un tiers (amis, familles)
- 83 % d'accompagnement auprès de personnes sur la commune de Blois.

Les services qui ont sollicité le dispositif :

- 25% de l'HUDA ASLD 41,
- 20 % du CPH ASLD 41,
- 16 % du service social du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois (CHB)
- Autres partenaires

Les pathologies rencontrées sont diverses : handicap moteur, néphrologie, diabète, gynécologie, gale, gastro, psychiatrie, addictions, cancer, neurologie, infectiologie.

Au cours de l'année 2024, 4 actions collectives ont également été proposées et animées par l'infirmière et l'assistante sociale, autour des thématiques suivantes :

- Santé sexuelle et IST
- Cycle menstruel
- Hygiène bucco-dentaire
- Anatomie du corps humain



► **L'évaluation externe des LHSS**

La première évaluation externe, sur la base du référentiel national unique, a été réalisée en avril 2024.

L'équipe a préparé cette échéance avec implication et professionnalisme, ce qui a permis d'aboutir à des conclusions plutôt positives. Les notes pour les 3 chapitres :

- Chapitre 1, la Personne : 3.79 / 4
- Chapitre 2, le Professionnel : 3.81 / 4
- Chapitre 3, l'Etablissement : 3.43 / 4

Les LHSS ont validé 7 critères impératifs sur les 18. Les principales actions d'amélioration à mettre en œuvre s'articulent autour de la formalisation des pratiques relatives :

- Au traitement et à la communication des événements indésirables
- Au plan de gestion de crise
- Au recueil, traitement et analyse des plaintes et réclamations

► **Les perspectives pour l'année 2025**

Pour l'année 2025, pour les LHSS Résidentiels, les principales perspectives sont :

- Consolider l'équipe et la stabiliser ;
- En lien avec l'ARS, envisager une nouvelle extension afin, notamment, de redimensionner les moyens humains et mieux répondre aux besoins des personnes accueillies, compte tenu de la complexité des parcours ;
- Déployer le Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Formaliser le Plan Bleu
- Améliorer les conditions matérielles afin de favoriser un accueil et un accompagnement dignes de qualité (aménagement des locaux, matériels médicaux, etc.).

Pour les LHSS Mobiles, la priorité de 2025 portera sur le recrutement d'un infirmier, afin de consolider l'équipe et permettre un déploiement plus efficace et qualitatif. Il s'agira également, pour les LHSS mobiles, de cibler des publics peu pris de charge par un système de soins et par les services sociaux (publics isolés, en ruralité, personnes qui ont renoncé à leurs soins).

09

Les dispositifs pour les jeunes majeurs et mères isolées

Le secteur « Jeunes Majeurs Mères Isolées » est composé de la Maison Relais Jeunes (MRJ), du Centre Temporaire d'Hébergement et Logement (CHTL) et du dispositif d'Accompagnement et d'Hébergement des Mères Isolées (AHMI). Ces 3 structures s'ancrent dans le champ de la protection de l'enfance. Toutes proposent une solution d'hébergement et un accompagnement spécifique au besoin du public accueilli.

La Maison Relais Jeunes (MRJ)

Présentation du service

La Maison Relais Jeunes (MRJ) est un établissement semi collectif financé pour 23 places qui propose différentes modalités de prise en charge pour des bénéficiaires de contrats jeunes majeurs avec le Département et donc âgés de 18 à 21 ans. L'accueil se veut en structure semi collective, en studio ou en hors les murs pour s'adapter aux besoins de chacun. Le projet du service est de faciliter l'autonomie des jeunes accueillis à travers un accompagnement global individuel et collectif.

Les données de l'année

Les chiffres clés 2024	
Nombre de jeunes pris en charge en 2023	28
Nombre d'admissions en 2023	12
Nombre de sorties en 2023	16

Les chiffres les plus révélateurs de l'activité du secteur

- 3 structures
- 333 personnes accompagnées
- 10 professionnels socio éducatifs

✓ Un taux d'occupation en baisse

68.58% en 2024
78.94% en 2023

Après une nette progression en 2023, le taux d'occupation annuel du service est à nouveau en diminution sur l'année 2024. Cette diminution est à corréliser à 2 facteurs principaux :

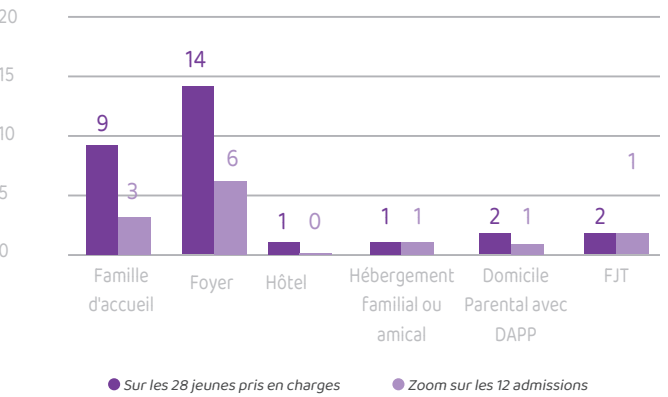
- Le nombre de demandes d'admissions décroissant sur l'année notamment sur le dernier semestre.
- Le nombre de sorties du dispositif plus important cette année (11 en 2023 et 16 en 2024)

En lien avec ce constat, le service a donc fait le choix de ne pas finaliser l'extension de la MRJ et de reporter à nouveau l'ouverture de la 23^{ème} place sur 2025.

✓ Une diversité dans les parcours antérieurs avant l'admission

Les jeunes accueillis proviennent majoritairement de famille d'accueil et de MECS. Nous constatons toutefois depuis quelques années une certaine diversité des lieux d'accueils avant l'admission à la MRJ (FJT, domicile parental, hébergement amical, etc.)

Lieux d'accueil avant MRJ



✓ Les motifs et modalités de sorties

		Motifs de sorties					
		Départ volontaire	Fin de PEC (21 ans)	Exclusions et fin d'accompagnement (rupture MRJ, non adhésion, violences) à l'initiative du service	Fin de PEC et de CJM (décision conjointe ASE/MRJ)	Fin de CJM à l'initiative de l'ASE	Fin de période d'essai
		5	4	3	2	1	1
Modalités de sorties	Logement autonome seul		2				
	Logement couple	2	1				
	Autre lieu d'hébergement avec prise en charge ASE (FJT, Hôtel)			1			1
	Hébergement familial ou amical	3	1	1	1	1	
	Hébergement précaire (squat, temporaire,...)				1		
	Retour ancien lieu d'accueil à titre gratuit			1			

16 sorties ont eu lieu au cours de l'année 2024 pour des motifs divers. Nous constatons toutefois que les lieux de vie, d'hébergement et/ou d'accueil ne sont pas les mêmes en fonction du motif de sortie avec deux tendances fortes :

- une situation majoritairement stable en termes de logement et de situation pour des jeunes sorties à leurs 21 ans et/ou volontairement
- des lieux d'accueil plus précaires quand à la sortie est à l'initiative du service ou de l'ASE pour non-adhésion, transgression, rupture avec le service ou non-respect du CJM

Quelques nouveautés à la MRJ !

- La mise en place d'une Compensation financière de l'allocation jeune majeur. Elle a été pensée pour éviter une dette immédiate des jeunes admis à 18 ans qui arrivent sans ressources, le temps de la mise en place de leur Allocation Jeune Majeure.
- A titre expérimental, nous avons permis à certains jeunes en place Hors les Murs sans logement sur Blois, de réserver et payer à la nuitée une petite chambre du collectif de la prima. Cette chambre devient donc modulable en fonction des besoins et du taux d'occupation du service.
- Un réaménagement des locaux du service avec la mise en place d'une salle d'activités pour les jeunes: espace jeux, ordinateurs mis à disposition, achat d'une table de ping-pong. L'objectif poursuivi est celui de redynamiser un collectif en offrant la possibilité de se rassembler sur un espace neutre en dehors des lieux d'hébergement.
- Le recours à une psychologue clinicienne en prestation de service à raison de 2h tous les 15 jours en réunion d'équipe pour soutien dans l'analyse des situations et aide dans la réflexion sur la personnalisation de chaque accompagnement

Extrait de la conclusion du rapport :

« En conclusion, la MRJ se distingue par son engagement en faveur des droits, de l'autonomie et de l'inclusion des jeunes majeurs, ainsi que par la qualité de son accompagnement global. Les pratiques en matière de bientraitance et d'éthique, de co-construction du projet personnalisé sont à souligner. L'établissement parvient à offrir un cadre rassurant pour les jeunes. La formalisation tant sur les aspects stratégiques à la démarche qualité et à la gestion des risques reste un passage obligé. »

Les partenariats et actions collectives

La MRJ a poursuivi cette année la dimension collective du service avec la poursuite des actions collectives partenariales autour de divers domaines. Pour exemple :

- Addictions : 4 actions collectives organisées avec VRS autour des conduites addictives et de la réduction des risques sous forme de quizz, photo expression ou escape game.
- Insertion professionnelle : atelier casques virtuels avec la mission locale et le BIJ
- Socio esthétique avec l'association parenthèse autour du « Projet Brille illumine des qualités pour un bien-être physique et moral » financé par l'ARS



En interne, un atelier bien-être s'est mis en place une fois par mois. Parallèlement, un atelier autour de la réfection et l'aménagement de la salle d'activité par et pour les jeunes a été initiée en fin d'année.



Perspectives 2025

- Poursuivre l'écriture du projet d'établissement
- Ouvrir de la 23^{ème} place en fonction du taux d'occupation
- Poursuivre l'investissement du lieu collectif
- Programmer de nouvelles rencontres partenariales
- Fêter les 10 ans de la MRJ
- S'inscrire pleinement dans la démarche de déploiement du DUI. La MRJ sera un des services pilotes.

L'AHMI : De l'Hôtel à l'Hébergement

Le service AHMI a vécu une mutation importante sur l'année 2024. En effet, la modalité de mise à l'abri hôtelier a pris fin en juillet 2024 pour un accueil en hébergement semi-collectif sur le site pré-rocheron, dans le quartier Blois Vienne. La capacité d'accueil y est de 30 familles monoparentales.

Le nom du service n'est donc plus « Accompagnement à l'Hôtel des Mères Isolées » mais « Accompagnement et Hébergement des Mères Isolées ».

Les critères d'admission au sein du dispositif sont néanmoins toujours les mêmes. En effet, le service met à l'abri et accompagne les femmes prises en charge par le conseil départemental dans le cadre de la loi Molle, selon les critères cumulatifs suivants :

- être enceinte (communication du premier examen prénatal)
- être mère d'au moins un enfant de moins de trois ans
- être isolée
- être sans ressources suffisantes
- ne pas relever d'un dispositif de prise en charge relevant des missions de l'état (exemple : demande de droit d'asile, OFII)
- être dans une situation impliquant un besoin de soutien matériel et psychologique

Au 01/01/2024

73

femmes hébergées dans les hôtels

Au 31/03/2024

26

fins de prise en charge

Début juillet

25

accueils sur Pré-rocheron

Capacité d'accueil à Pré-rocheron

30

familles

Cette année 2024 a notamment été marquée par un nombre conséquent de fins d'accompagnement au 31 mars. En effet, à l'issue de la trêve hivernale, le Conseil Départemental a prononcé des fins de prise en charge à destination des femmes dont la situation ne relevait plus de la loi Molle. L'équipe a été éprouvée par ces situations parfois synonymes de ruptures de parcours.

L'équipe éducative de l'AHMI était composée en début d'année de 3 travailleurs sociaux. Cependant compte tenu de la diminution du nombre de femmes accueillies avec le transfert vers le nouveau site, l'effectif a été réduit à 2 ETP à compter de mi-juillet. Le 3^e poste a été gelé suite au départ volontaire d'une salariées.



L'emménagement sur le site de prérocheron a été un changement important générant de l'inquiétude et nécessitant une évolution des pratiques professionnelles. Les travailleurs sociaux ont pu constater le bénéfice de la nouvelle modalité d'accueil en hébergement semi collectif pour les familles, notamment en terme de confort : appartements individuels avec kitchenette, espaces de vie plus importants, espaces de jeux en extérieur.



Nous constatons que la situation administrative des personnes hébergées à Prérocheron est souvent bloquée. L'accompagnement à la régularisation de la situation administrative qui était la mission prioritaire est moins présente en cette fin d'année. L'équipe s'est recentrée sur l'accompagnement autour de la santé, la veille à la parentalité et un travail autour de la vie quotidienne.

L'équipe, a su se mobiliser pour assurer une continuité et une qualité d'accompagnement pour les résidentes et leurs enfants, avec, notamment, le projet d'organisation d'actions collectives répondant aux besoins des personnes concernées.



Perspectives 2025

- Mise en place d'instances de participation pour les familles accompagnées
- Organisation d'actions collectives, ouverture sur l'extérieur
- Mise en place de cours de français sur site
- Stabilisation de la nouvelle organisation sur le site de prérocheron

Le Centre d'Hébergement Temporaire et de Logement (CHTL)

Le CHTL accueille et accompagne des femmes isolées relevant de la loi Molle et présentant des problématiques de parentalité.

Le service propose 2 modalités d'accueil :

- L'hébergement en cohabitation pour les femmes sans ressources
- La sous location à bail glissant qui suppose des droits ouverts et une autonomie pour habiter seul en logement.

L'équipe, composée de 2 travailleurs sociaux, réalise un accompagnement global et personnalisé avec le soutien à la parentalité comme axe prioritaire. L'autodétermination est au centre des pratiques.



Les critères d'admission sont en cours de transformation et évoluent vers une sortie du cadre de la loi Molle.

Depuis aout 2024, les critères retenus par le conseil départemental sont les suivants :

- Présence de problématiques de parentalité qui sans accompagnement pourraient induire une entrée dans le dispositif de protection de l'enfance (placement)
- Famille monoparentale
- Présence d'au moins un enfant de moins de trois ans

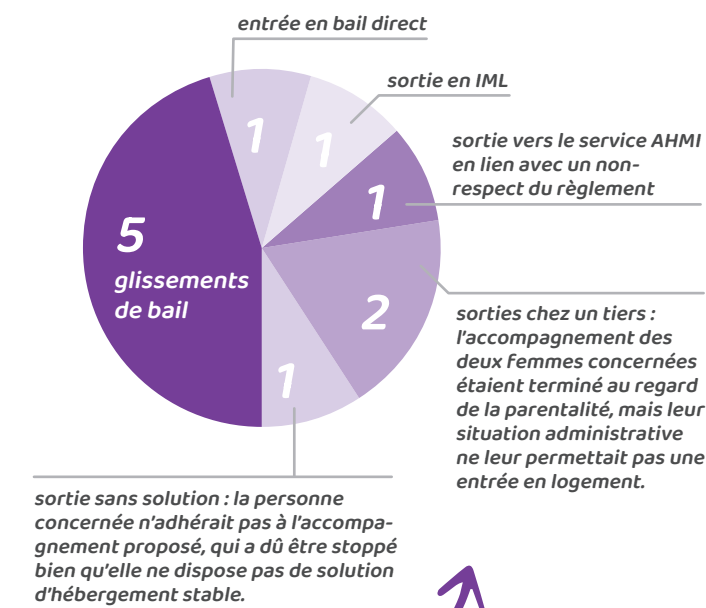
Le service a accompagné 17 résidentes et 39 enfants sur l'année 2024.

Le taux d'occupation est de 79.40%, contre 85.44% en 2023.

Cette chute d'environ 7% peut-être expliquée par la baisse importante du nombre de femmes accueillies par le service AHMI sur cette même année. En effet, la majorité des Femmes admises au CHTL en 2023 provenaient de cet autre dispositif qui a de fait réalisé moins d'orientations en 2024.

Nous percevons également un manque de visibilité du service et de ses missions du côté des partenaires et éventuels orienteurs. Dans l'attente d'une officialisation des critères d'admissions, le service a peu communiqué sur l'extérieur. Cette année nous n'avons eu aucune orientation via les MDS et les admissions sont en baisse régulière depuis 2022.

Point sur les sorties



11 sorties ont été effectuées

Durée de prise en charge concernant ces 11 sorties



La durée de prise en charge
est de 2 ans en moyenne

Les moments forts 2024

- Les actions de prévention face à la consommation nocive des écrans, en association avec Oppelia VRS, se sont poursuivies sur toute l'année 2024. En totalité, 3 groupes d'environ 6 mamans prises en charge au CHTL ou à l'AHMI se sont succédés. Ces actions ont représenté une véritable réussite, réunissant assiduité et dynamisme des mamans lors des séances. Les bienfaits du programme ont été rapidement visibles dans le quotidien des résidentes et les interactions mères-enfants.
- Le CHTL a tenu son stand lors de la venue du bus du cœur des Femmes à Blois, le 11/06/2024. L'occasion, pour Nael, Aline et une maman accompagnée, de faire la promotion du CHTL et de dynamiser le partenariat, notamment avec les jardins de cocagne.
- L'équipe du CHTL a également suivi une formation autour de la thématique « santé, nutrition et précarité » organisée

par la FRAPS en fin d'année 2024. Elle en a été très satisfaite, en termes d'échanges interprofessionnels et d'apports de connaissances.

- Les évaluations du service, prévue en octobre 2024 ont été décalées à janvier 2025. Dans cette perspective, l'équipe a engagé tout au long de l'année un travail autour de l'actualisation des procédures et outils nécessaires au bon fonctionnement du service. Chacun s'est montré particulièrement actif et investi dans cette démarche qui a suscité des réflexions éthiques et des évolutions à mener dans le cadre de la démarche qualité.

C'est ainsi qu'un nouveau temps d'échanges a vu le jour. Il s'agit du « petit temps des mamans », qui propose aux résidentes de se retrouver autour d'un temps convivial, sans cadre formel, afin d'aborder les thématiques qui les intéressent, les questionnent ou les inquiètent.



Perspectives 2025

- Réalisation des évaluations du service sur la base du référentiel HAS
- Poursuite de la réécriture du projet de service
- Actualisation des conventions avec officialisation des critères d'admission au CHTL
- Communication auprès des partenaires/orienteurs afin de rendre le service plus visible.

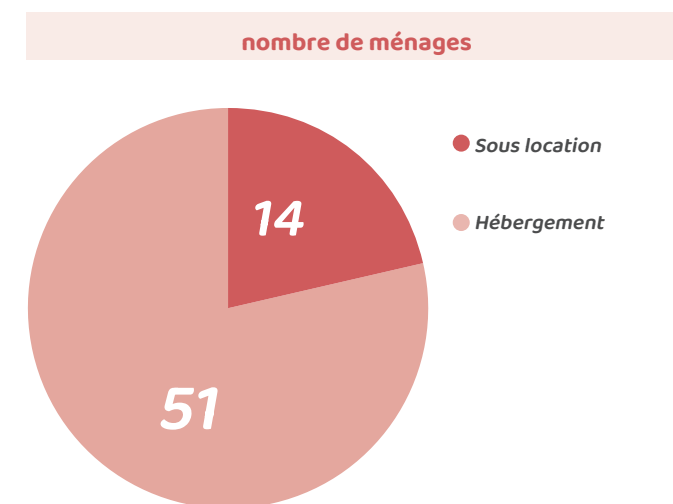
10

L'Hébergement des demandeurs d'asile et des BPI

Le Centre Provisoire d'Hébergement

Le Centre Provisoire d'Hébergement de l'ASLD a pour principales missions l'insertion socio-professionnelle et l'accès au logement des personnes bénéficiant d'un statut de protection internationale. Ce service propose un accompagnement global et individualisé, adapté aux besoins et aux projets des personnes accueillies, avec comme objectif leur intégration sur le territoire et leur autonomisation au quotidien.

En 2024 le CPH a accompagné 65 ménages soit 104 personnes :



Nous avons constaté une nette augmentation comparée à l'année 2023.

En 2023, le CPH avait accompagné 55 ménages soit 87 personnes dont 46 jeunes et 9 familles.

Ce qui représente une augmentation d'environ 18% des ménages en 2024 (≈11% pour chaque dispositif).

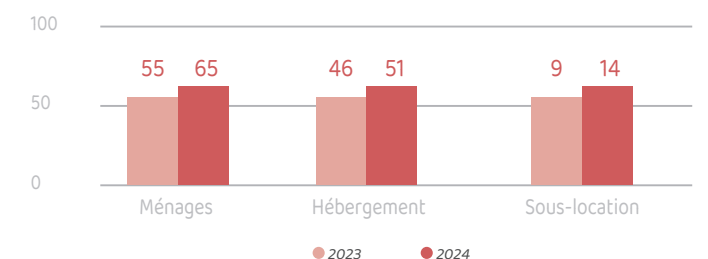
Hébergement

51 ménages
soit 51 jeunes

Sous-location familles

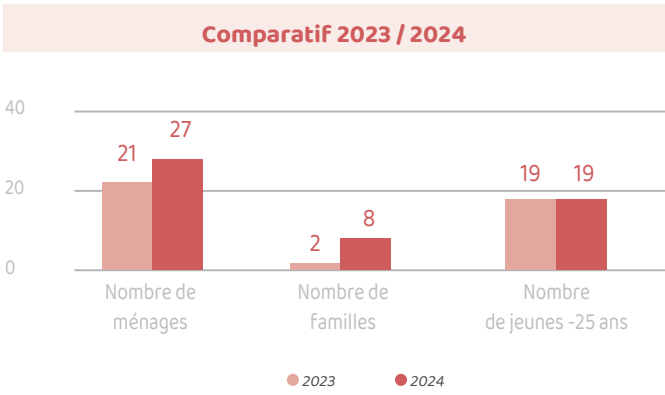
14 ménages
soit 53 personnes

Comparatif 2023 / 2024



ENTRÉES 2024

27 ménages
soit 44 personnes accueillies en 2024,
soit : 8 familles et 19 jeunes – 25 ans



L'augmentation du nombre de personnes accompagnées est principalement due à l'augmentation des sorties. Le nombre de jeunes ayant accédé à un logement durable (accès logement parc public ou privé) a augmenté en 2024 puisqu'il est passé de : 6 sorties en 2023 à 14 sorties en 2024.

L'augmentation des sorties en 2024 s'explique à travers :

► L'aménagement des horaires NUEVO

Les personnes n'ont plus à « choisir » entre l'apprentissage du français et l'emploi ou la formation.

► L'accès à l'emploi

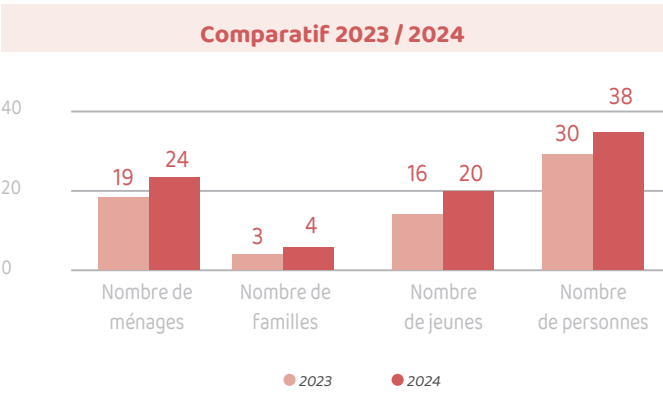
L'augmentation de l'accès à l'emploi notamment en chantiers d'insertion, a permis aux résidents d'être plus autonomes et d'envisager une sortie du CPH plus rapide.

► La mise en place de la cellule relogement des réfugiés

Cette cellule, qui a lieu 1 fois tous les 2 mois, permet de proposer 2 dossiers pour les bénéficiaires des structures du Loir et Cher du DNA, en place indue et faciliter ainsi leur accès au logement.

SORTIES 2024

24 ménages
soit 38 personnes dont
4 familles (18 personnes)
et 20 jeunes – 25 ans



Quelques temps forts de l'année 2024

Le service a accueilli une apprentie en formation d'Assistante de Service Social, en septembre 2024.

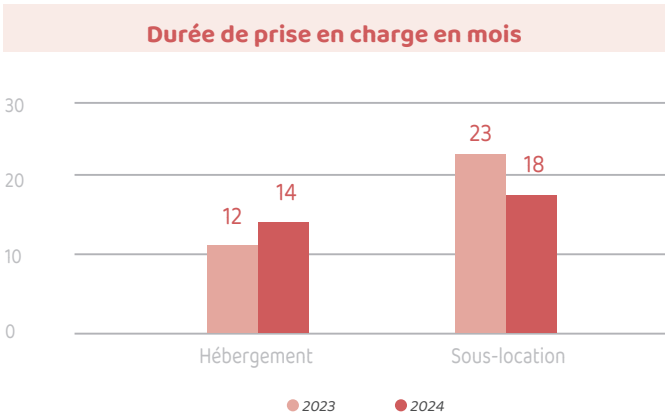
Poursuite des actions collectives avec les jeunes et les familles (sorties collectives, fêtes de l'été) et atelier thérapeutique avec le support de l'escalade.
L'atelier bien-être s'est poursuivi en 2024.



Perspectives 2025

- Les 2 et 3 avril 2025 auront lieu les évaluations externes du service avec le cabinet ELIANE
- Le renouvellement du projet d'établissement sera rédigé avec la participation des différents professionnels et des personnes accompagnées
- Projet d'augmentation du parc du logement en sous location temporaire pour favoriser la fluidité dans le service et faciliter l'accueil de nouveaux bénéficiaires rapidement.

Durée moyenne de prise en charge des ménages :



Hébergement

On observe une légère augmentation (2 mois) de la durée de prise en charge pour les jeunes de – 25 ans en 2024 par rapport à 2023

Sous-location familles

On observe une diminution (5 mois) de la durée de la prise en charge des familles en 2024 par rapport à 2023.
L'augmentation de la prise en charge des personnes seules est due à la saturation du parc de logements sociaux. Les petits logements studio et/ ou T2 font défaut

L'Hébergement pour Demandeurs d'Asile

Les grandes missions de l'HUDA

L'HUDA a une capacité d'accueil de 150 places pour des demandeurs d'asile orientés par l'OFIL.

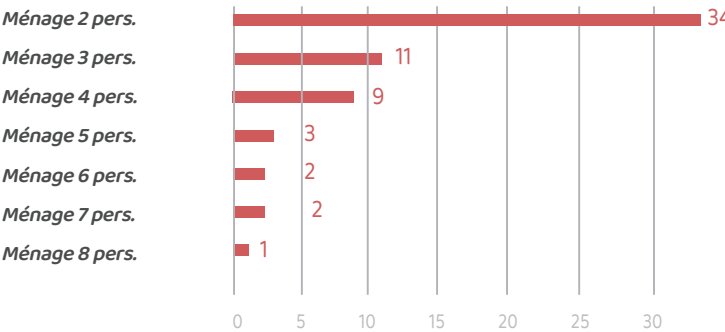
Ses missions sont :

- l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- l'accompagnement sanitaire et social ;
- le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- l'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.

Les Chiffres de l'activité

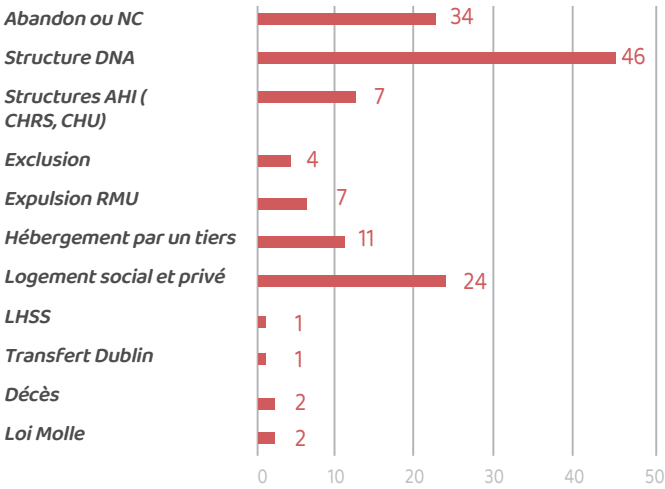
Les personnes accueillies en 2024
L'HUDA a accueilli 148 ménages, soit 278 personnes dont 103 enfants (46 enfants entre 0 et 3 ans).

86
Personnes isolées



60% des personnes accueillies en 2024 sont des personnes isolées, davantage de femmes isolées et notamment nombreuses avec enfants. La durée moyenne de séjour est de 486 jours. Cette durée reste importante puisqu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des rendez-vous de requalification à la préfecture régionale lorsque la procédure Dublin est éteinte. Le taux d'occupation pour 2024 est de 99%. La plupart du temps, dès qu'une place est disponible, une orientation est prononcée par l'OFII dans la journée.

Les sorties
63 ménages,
soit 126 personnes sont sorties de l'HUDA en 2024 :



En 2024, il y a eu plus de réorientations vers des CADA de la région que les années précédentes : Lorsque les demandes d'asile des personnes en procédure Dublin sont requalifiées en procédure normale ou accélérée, l'OFII les réoriente vers des CADA pour que l'HUDA puisse accueillir des Dublinés sans solution d'hébergement.

Les places indues

Durant l'année 2024, la préfecture et la DDETS PP ont mis en demeure plusieurs ménages déboutés de la demande d'asile à quitter l'HUDA. La majorité des ménages a quitté son hébergement. Deux Référés Mesure Utile (RMU) ont été envoyés au tribunal administratif qui se sont soldés par l'expulsion de deux ménages par les forces de l'ordre.

Au 31/12/24, 18 personnes sont en place indue : 2 ménages BPI dont les projets sont en cours, 3 ménages déboutés déjà présents en 2023 dont les situations complexes n'ont pas pu être traitées dans l'année et une famille de 8 personnes récemment déboutée de la demande d'asile, sans solution d'hébergement. Néanmoins, il y a beaucoup moins de personnes en place indue en 2024 (11 %) qu'en 2023 (39 %).

EN 2024 À L'HUDA ...

Le cercle des fêtes

En 2024, l'HUDA a obtenu une subvention de la DRAC dans le cadre du programme ACLF (Action Culturelle et Langue Française) pour le projet « Cercle des fêtes ». Cette action avait un double objectif : l'apprentissage de la langue française et la création d'un spectacle en partenariat avec le Chato'Do, la maison de Bégon et l'artiste Angélique Cormier. Après huit ateliers de langue animés par Rachid Abidar et sept ateliers de préparation du spectacle, animés par Angélique Cormier, les artistes ont proposé leur spectacle le 3 mai au Chato'Do : Un spectacle de danse, d'expression rythmée par des origamis, des percussions et des chants.



Les habitants relais

A l'origine du projet, en février 2024, il s'agit de 4 demandeurs d'asile accueillis à l'HUDA qui ont proposés à la Maison de Bégon d'organiser une soirée festive avec la volonté de « **faire une activité sociale inclusive et surtout de promouvoir le vivre ensemble dans la diversité.** »

Ainsi, après cette rencontre, la Maison de Bégon a décidé de créer en avril 2024 un groupe d'Habitants Relais, avec des personnes accueillies à l'HUDA et des habitants de longue date des quartiers Nord afin de créer des échanges et de la mixité. Dans le cadre de leurs actions, ils ont notamment réalisé un buffet végétarien pour la soirée organisée le 16/11/24 à la Maison de Bégon qui a réunie près de 200 personnes autour d'un théâtre forum sur l'intégration, un défilé de mode interculturel et une soirée dansante animée par les demandeurs d'asile.



Perspectives 2025

- ▶ A l'initiative de personnes accompagnées qui ont participé à plusieurs CDPA et CRPA organisés par la FAS, un groupe est en cours de réflexion pour créer un conseil des résidents à l'HUDA.
- ▶ En 2025, l'HUDA sera l'un des trois services pilote dans le déploiement du DUI à l'ASLD.
- ▶ Un premier projet d'établissement est en cours d'écriture avec toute l'équipe de l'HUDA et les personnes accompagnées.

Le Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES)

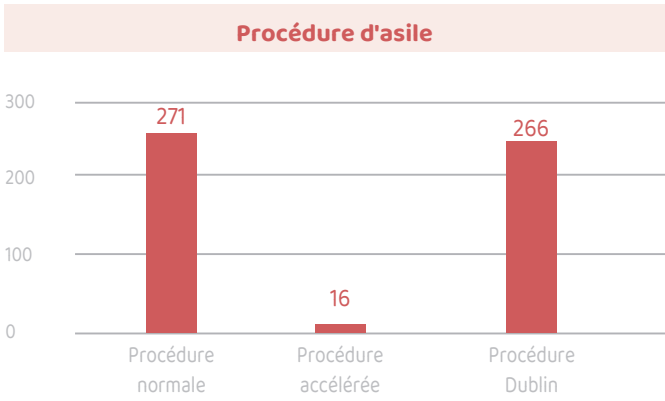
Les grandes missions de CAES

Les Centres d'Accueil et d'Évaluation des Situations administratives (CAES) reçoivent des orientations de la part de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) d'Orléans. L'agrément du CAES de Blois était de 70 places en 2024 avec un accueil chaque semaine de 17 personnes, au maximum.

La mission principale est la mise à l'abri des personnes dans des appartements en cohabitation pendant une durée cible de 30 jours ainsi que l'évaluation de la situation administrative, sanitaire et sociale des personnes souhaitant demander l'asile ou en cours de demande d'asile (toutes procédures confondues). Le CAES a aussi une mission de domiciliation du courrier des demandeurs d'asile.

L'activité 2024

En 2024, 600 personnes ont été orientées vers le CAES de Blois. Nous avons accueilli 553 personnes soit 442 ménages car il y a eu 47 personnes qui ne se sont pas présentées. Nous avons pu observer une baisse d'accueil d'hommes isolés (66%) car, en 2023, nous étions à 76%. Au total, nous avons reçu 292 hommes isolés et 84 femmes isolées.

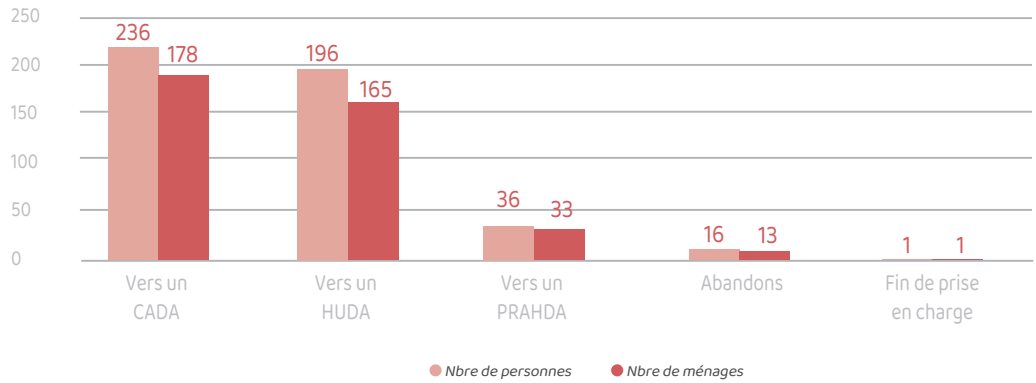


Les travailleurs sociaux ont donc contribué à la constitution d'environ 280 dossiers de demande d'asile car parmi les personnes accueillies en procédure normale (271) et en procédure accélérée (16), il y a eu 9 personnes soit 7 ménages en abandon. Seul 2 dossiers de demande d'asile ont été constitués avant leur abandon du CAES.

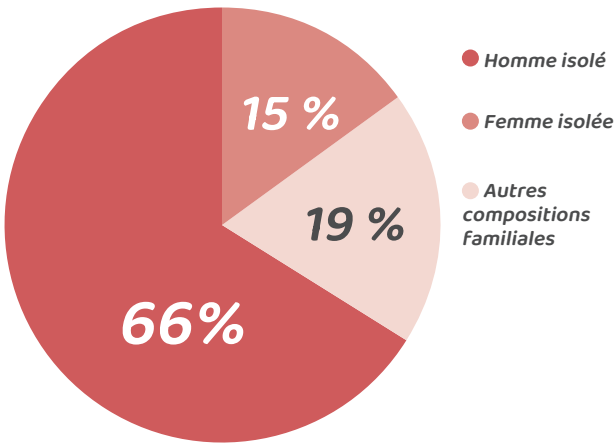
Nous avons reçu ainsi 553 personnes de 56 nationalités différentes. La durée moyenne de leur séjour au CAES a été de 38 jours pour l'année 2024. La plus courte durée est de 6 jours et la plus longue est de 174 jours.

Au total, 485 personnes sont sorties du service dont 16 en abandon et 1 en fin de prise en charge à la suite du non-respect du règlement de fonctionnement.

Ainsi, nous comptons 468 personnes orientées vers une nouvelle structure du DNA. Normalement, les personnes sont orientées dans la région Centre. Cependant, faute de places disponibles sur ce territoire, 18 personnes soit 17 ménages ont été orientées hors région Centre Val de Loire.



Composition familiale des personnes accueillies



Quelques temps forts de l'année 2024

- Arrivée d'un nouveau directeur, en mai 2024
- Départ d'un travailleur social en mai 2024
- Transformation de ce poste pour accueillir un maître de maison dans un premier temps. Des besoins significatifs relatifs à l'accueil et l'accompagnement des personnes dans le logement et une logistique des hébergements, étaient mis en avant par l'équipe. En novembre 2024, une maîtresse de maison a pris le relais. Ce poste correspond tout à fait aux besoins du service et du public accueilli.
- La mise en place d'actions collectives régulières a pu se faire à partir du mois d'octobre 2024, retour d'une salariée qui était en congé maternité. Il a été mis en place un tableau de présentation des activités proposées pour la semaine en cours et la semaine suivante.

Ainsi, l'équipe a pu diversifier les activités proposées et ouvrir le champ des actions avec des partenaires extérieurs (CIAS de Vineuil, les Divers'tisseurs, LHSS). Les travailleuses sociales ont proposé des actions plus concrètes en lien avec la demande d'asile comme le consentement, le fonctionnement de la carte ADA.



- Fermeture du CLAT en juillet 2024 pour une durée indéterminée
- Une équipe du CAES a participé au défi inter entreprise le 20 septembre 2024 avec une réelle envie de recommencer l'année prochaine !!!

Projections pour 2025

- Augmentation du nombre de créneaux au CES, CEGIDD et reprise de rendez-vous dès la réouverture du CLAT prévue en février 2025
- En lien avec la projection d'une baisse d'activité, liée à la fermeture de places décidée par l'Etat dès le début d'année 2025 (-21), nous avons répondu à un appel à projet « Programme de Réinstallation de réfugiés sur le territoire Français ». Ce projet de réinstallation consiste à accueillir des réfugiés identifiés comme vulnérables et en besoin de protection par le Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations-Unies (HCR) dans des pays de premier asile où ils ont trouvé refuge mais où ils ne peuvent rester de manière durable.

Ainsi, ce projet ouvrirait des perspectives pour les professionnels du CAES d'étendre leurs missions avec un nouveau public, de monter en compétences et de créer du partenariat en lien avec ces personnes et leurs spécificités.

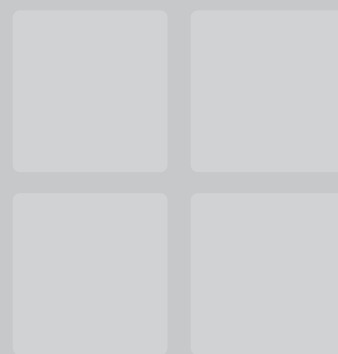
Nous souhaiterions nous engager dans l'écriture d'un projet de service en commençant les réflexions durant le dernier trimestre 2025.

Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AAP	Appel à Projet
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AHI	Accueil Hébergement Insertion
AHMI	Accompagnement et hébergement des Mères Isolées
ALT	Aide au Logement Temporaire
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASLD	Accueil Soutien et Lutte contre les Détreesses
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BOP	Budget Opérationnel de Programme
BPI	Bénéficiaire d'une Protection Internationale
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAES	Centre d'Accueil et d'Examen des Situations
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CHB	Centre Hospitalier de Blois
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CHTL	Centre d'Hébergement Temporaire et de Logement
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CMP	Centre Médico Psychologique
CTS	Conseil Territorial de Santé
CORAHLI	Commission d'Orientation pour l'Accès à l'Hébergement et au Logement d'Insertion
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSAPA	Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DALO	Droit au logement opposable
DEETS PP	Direction départementale de l'emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DNA	Dispositif National d'Accueil
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DUI	Dossier de l'Usager Informatisé

EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EMSP	Equipe Mobile Santé Précarité
ENC	Etude Nationale des Coûts
FAS	Fédération des acteurs de la solidarité
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FRAPS	Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
HAS	Haute Autorité de Santé
HUDA	Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IML	Intermédiation Locative
LHSS	Lit Halte Soins Santé
LVG	Lieu de vie la Garenne
MDCS	Maison Départementale de la Cohésion Sociale
MOLLE	Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi)
MRJ	Maison Relais Jeunes
OETH	Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
ONS	Osons Nous Soigner
OPCO	Opérateur de Compétences
PDALHPD	Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
QVCT	Qualité de Vie et des Conditions de Travail
RSA	Revenu de solidarité active
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SOLIHA	Solidaires pour l'Habitat
SPADA	Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
TDLH	Terres de Loire Habitat
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales

asld41.com



Accueillir - Abriter - Accompagner

02 54 46 59 46
contact@asld41.com
12 Place Jean Jaurès - 41000 Blois

asld41.com